



après la scolarité obligatoire

► **Ce guide est remis gratuitement à tous les élèves de 11^{ème} année. Il est également consultable à la Cité des métiers et de la formation (rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève) et dans les centres OFPC de Meyrin et d'Onex. Il peut aussi être téléchargé à l'adresse www.ge.ch/ofpc/documents.asp**

après la scolarité obligatoire

Bien s'informer pour bien choisir

L'enseignement secondaire postobligatoire, le secondaire II, se compose de trois filières de formation: la formation gymnasiale (Collège de Genève), la formation professionnelle (Centres de formation professionnelle) et la formation de culture générale (Ecole de culture générale).

La formation professionnelle est organisée en sept centres de formation professionnelle. Elle passe par une formation professionnelle initiale (apprentissage), que l'on peut effectuer soit en école (système plein temps), soit en entreprise (système dual).

Cette formation professionnelle initiale peut être enrichie par une maturité professionnelle, qui apporte de solides compléments de culture générale. La «matu pro» conduit à des formations de niveau tertiaire dans les Hautes écoles spécialisées; elle peut donner également accès aux universités et aux Ecoles polytechniques fédérales après réussite de l'examen complémentaire.

L'Ecole de culture générale permet aux jeunes qui souhaitent s'engager plus particulièrement dans les domaines de la santé, du social, de la communication et des arts d'accéder aux Hautes écoles spécialisées correspondantes et à certaines écoles supérieures (ES).

Les formations tertiaires ne sont pas directement accessibles à la sortie du Cycle d'orientation. Elles nécessitent d'abord un approfondissement du bagage de culture générale.

Quant au Collège, il offre une formation générale, exigeante, équilibrée et cohérente d'une durée de quatre ans. Articulée autour de choix, cette formation prépare en particulier à des études académiques (universités et écoles polytechniques).

Les formations de l'enseignement secondaire postobligatoire

	UNI EPF	Haute école de Genève et autres écoles supérieures			
15 ^e	Maturité gymnasiale	Maturité spécialisée - arts (visuels ou musique) - communication-information - santé - travail social		Maturité professionnelle post-CFC	Maturité professionnelle Certificat fédéral de capacité (CFC). Stage en entreprise
14 ^e		Certificat ECG	Maturité professionnelle intra CFC	Certificat fédéral de capacité (CFC)	Certificat fédéral de capacité (CFC)
13 ^e				Attestation fédérale	
12 ^e					
	Formation gymnasiale	Formation de culture générale	Formation duale		Formation en EC plein temps
			Formation professionnelle		

Classes préparatoires et structures de transition professionnelle et d'accueil

Table des matières

► Index des écoles	6	6 RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	61
1 FORMATION PROFESSIONNELLE	9	6.1 Information et orientation scolaires et professionnelles	62
1.1 Comparaison entre les formations professionnelles initiales en entreprises et en école à plein temps	10	6.2 Autres renseignements (allocations, écoles privées)	64
1.2 Formation professionnelle initiale en entreprise (voie duale)	12	7 ANNEXES	67
1.3 Formation professionnelle initiale à plein temps en école	15	7.1 Conditions d'admission aux différentes formations du secondaire II	68
1.4 Centres de formation professionnelle	17	7.2 Admission des élèves en 12 ^{ème} année de l'enseignement secondaire postobligatoire	70
1.5 Formations supérieures tertiaires ne relevant pas de la HES	24	7.3 Liste des sigles et abréviations	72
1.6 Ecoles genevoises de musique	25	7.4 Attestation à signer par les parents	73
1.7 La maturité professionnelle	26	► Tableaux	
1.8 Structures de transition professionnelle	31	Les formations de l'enseignement secondaire postobligatoire	4
2 LE SERVICE DE L'ACCUEIL	34	Comparaison entre les formations professionnelles initiales en entreprise et à l'école	10
3 FORMATION DE CULTURE GÉNÉRALE	37	Admission des élèves en 12 ^e année	70
3.1 Ecole de culture générale	38		
3.2 Ecole de culture générale pour adultes	40		
4 FORMATION GYMNASIALE	41		
4.1 Collège de Genève	42		
4.2 Collège pour adultes Alice-Rivaz	46		
5 FORMATIONS DES HAUTES ÉCOLES	47		
5.1 Université de Genève	48		
5.2 Facultés, écoles et instituts hors de Genève	55		
5.3 HES-SO Genève	56		
5.4 Formations HES hors de Genève	60		

Index des écoles genevoises citées dans ce guide

FORMATION PROFESSIONNELLE

ARTS APPLIQUES

17

COMMERCE

17

CONSTRUCTION

19

NATURE ET ENVIRONNEMENT

20

SANTÉ ET SOCIAL

20

SERVICES ET HOTELLERIE/RESTAURATION

22

TECHNIQUE

23

ÉCOLES GENEVOISES DE MUSIQUE

25

STRUCTURES DE TRANSITION
PROFESSIONNELLE

31

FORMATION GÉNÉRALE

SERVICE DE L'ACCUEIL

34

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

38

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE POUR
ADULTES

40

COLLÈGE DE GENÈVE

42

COLLÈGE POUR ADULTES

46

HAUTES ÉCOLES

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

48

HES-SO GENÈVE

56

Formation professionnelle

1.0

- 1.1 Comparaison entre les formations professionnelles initiales en entreprises et en école à plein temps
- 1.2 Formation professionnelle initiale en entreprise (voie duale)
- 1.3 Formation professionnelle initiale à plein temps en école
- 1.4 Centres de formation professionnelle
- 1.5 Formations supérieures tertiaires ne relevant pas de la HES
- 1.6 Ecoles genevoises de musique
- 1.7 La maturité professionnelle
- 1.8 Structures de transition professionnelle



1.1

COMPARAISON ENTRE LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES (APPRENTISSAGES) EN ENTREPRISE ET EN ÉCOLE À PLEIN TEMPS

En entreprise	A l'école
Travail pratique	
Dans l'entreprise: 3 à 4 jours par semaine	Dans les ateliers de l'école: 2 jours et demi à 3 jours par semaine. Dans quelques professions, les personnes en formation font un stage en entreprise avant la formation
Cours théoriques	
Au centre d'enseignement professionnel: 1 à 2 jours par semaine (dans certains cas, les cours théoriques ont lieu dans un autre canton)	A l'école: 2 jours à 2 jours et demi par semaine
Cours interentreprises (CIE)	
Ces cours obligatoires sont des compléments à la formation théorique dispensée par les écoles et à la formation pratique dispensée en entreprise. Ces cours sont organisés par les associations professionnelles et peuvent avoir lieu dans d'autres cantons.	Les cours interentreprises sont intégrés dans le programme de formation pratique et théorique de l'école professionnelle.
Heures par semaine (travail + cours)	
40 à 45 heures (plus devoirs à domicile)	Environ 42 heures (plus devoirs à domicile)
Milieu de travail et d'études	
En entreprise: travail avec des adultes, participation à la production et à l'organisation du travail Au centre d'enseignement professionnel: études avec des jeunes du même âge	A l'école: travail et études avec des jeunes du même âge
Statut	
Contrat d'apprentissage conclu avec l'employeur ou l'employeuse	Contrat d'apprentissage conclu avec l'école
Temps d'essai: 1 à 3 mois; durant cette période, il est encore possible de résilier le contrat	
Salaire	
De 200 à 2875 francs par mois, selon la profession et l'année de formation	Aucun salaire
Vacances	
5 semaines par année pour les personnes en formation de moins de 20 ans révolus	Vacances scolaires (A l'exception de la formation d'horticulteur de Lullier)
Diplômes délivrés	
Certificat fédéral de capacité (CFC), attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	Certificat fédéral de capacité (CFC) et, sous certaines conditions, diplôme de l'école. Attestation fédérale de formation professionnelle

En entreprise	A l'école
---------------	-----------

Conditions d'admission

Avoir 15 ans révolus et avoir terminé la scolarité obligatoire (pour quelques formations, avoir 16 ou 18 ans révolus)
 Dans certaines professions, un test d'aptitude ou un examen d'admission est organisé

Avoir 15 ans révolus et être promu-e de 11^e année du Cycle d'orientation (10^e pour l'Ecole des arts et métiers sous certaines conditions)
 Plusieurs écoles organisent un concours d'entrée

Nombre de personnes formation

4920 personnes en formation (rentrée scolaire 2010)
 3117 apprentis, 1803 apprenties

3723 personnes en formation (rentrée scolaire 2010)
 2347 apprentis, 1376 apprenties

Choix des professions

Près de 180 formations possibles en entreprise (dans certains cas, les cours théoriques ont lieu dans un autre canton)

29 formations possibles dans des écoles à plein temps (la plupart de ces formations peuvent également être faites en entreprise)

Durée

2 à 4 ans

2 à 4 ans

Examens finals

Les personnes en formation en entreprise et à l'école passent les mêmes examens et sont jugés par les mêmes experts. Les examens de fin de formation portent sur des travaux caractéristiques de la profession, des branches d'enseignement professionnel et des branches de culture générale.

Maturité professionnelle

Pour les jeunes qui préparent la maturité professionnelle pendant leur formation professionnelle initiale, les conditions de formation ne sont pas modifiées (statut, salaire, vacances, etc.). Les conditions d'admission sont identiques à celles exigées pour aborder une formation gymnasiale (Collège), les cours théoriques professionnels et de culture générale s'étendent sur 1 jour et demi à 2 jours par semaine. Les cours de préparation à la maturité professionnelle sont les mêmes pour les personnes en formation en entreprise que pour ceux à l'école. Pour plus de détails, voir page 26.

Hautes écoles spécialisées (HES)

Les Hautes écoles spécialisées sont des établissements de formation de niveau tertiaire. Elles s'inscrivent dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Le titre exigé pour entrer dans une filière HES est la maturité professionnelle ou la maturité spécialisée dans certains domaines. Les diplômé-e-s d'autres filières de formation peuvent être admis-e-s pour autant qu'ils-elles justifient de connaissances scolaires et professionnelles équivalentes. Pour plus de détails, voir page 56.

Ecoles supérieures (ES)

Voir page 24.

1.2

Formation professionnelle initiale en entreprise (voie duale)

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Démarches à effectuer

TROUVER UNE PLACE DE FORMATION

Pour trouver une personne susceptible de former des personnes en formation, plusieurs démarches sont possibles:

- ▶ s'adresser directement à des employeurs, puis demander à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) si ces employeurs sont autorisés à former des personnes en formation;
- ▶ s'adresser aux associations professionnelles, si elles s'occupent de former des personnes en formation;
- ▶ consulter régulièrement le site www.orientation.ch sur lequel sont publiées les places d'apprentissage annoncées à l'OFPC.

PRÉSENTER UN CURRICULUM VITAE ET AVOIR UN ENTRETIEN

Lorsque les personnes en formation sollicitent une place de formation, ils sont souvent invités à présenter à leur patron un curriculum vitae avec une lettre d'accompagnement, ainsi que les notes obtenues dans la dernière école suivie. Les métiers du commerce y accordent une importance particulière.

Les documents doivent être établis avec soin, sans faute d'orthographe ni rature.

De plus en plus souvent, les patrons veulent avoir un entretien avec la per-

sonne en formation avant de l'engager. Cet entretien remplace parfois les examens d'admission ou les tests d'aptitude. Il est recommandé de s'y présenter correctement vêtu et, bien sûr, de se montrer intéressé par le métier que l'on désire apprendre.

PARTICIPER AUX SEANCES DE RECRUTEMENT EN DIRECT ORGANISEES PAR L'OFPC

De janvier à août, l'OFPC organise régulièrement des séances de recrutement en direct qui permettent à des employeurs proposant des places d'apprentissage de rencontrer des candidates et des candidats et de consulter leurs dossiers.

Ces séances sont organisées dans le cadre de la CDMF.

Consulter régulièrement le site www.citedesmetiers.ch/geneve

PASSER UN EXAMEN D'ADMISSION OU UN TEST D'APTITUDE

Dans de nombreuses professions, les entreprises ou les associations professionnelles organisent des examens d'admission ou des tests d'aptitude. Les renseignements peuvent être obtenus auprès des associations professionnelles qui les mettent sur pied, auprès des entreprises et de la Cité des métiers et de la formation (CdMF) dès le mois de janvier. Les maîtres et maîtresses d'information scolaire et professionnelle ainsi que les conseillers et conseillères en orientation peuvent également donner des informations.

SIGNER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Avant le début de la formation, un contrat est établi entre la personne en formation, ses parents ou représentants légaux, et l'entreprise. Signer ce contrat les oblige à respecter ce qu'il mentionne.

Selon le Code des obligations, dont relève le contrat d'apprentissage, l'entreprise formatrice s'engage à enseigner le métier à la personne en formation; elle ou il lui consacre du temps et lui fournit le matériel nécessaire. La personne en formation s'engage à faire au mieux son travail et à acquérir les compétences nécessaires à la pratique de son métier.

S'INSCRIRE POUR COMMENCER LA FORMATION

Voir page 68.

PASSER UNE VISITE MÉDICALE

Les personnes en formation doivent passer une visite médicale avant de commencer la formation. Elle peut avoir lieu:

- ▶ au Service de santé de la jeunesse pour les jeunes gens âgés de moins de 20 ans: dans ce cas le conseiller en formation du Service de la formation professionnelle transmet le contrat d'apprentissage au Service de la santé, qui convoque la personne en formation et renvoie ensuite le contrat d'apprentissage dûment rempli à l'OFPC (démarche gratuite);
- ▶ chez le médecin de son choix; dans ce cas, la personne en formation doit

apporter au médecin son contrat d'apprentissage et le faire parvenir ensuite, dûment rempli, à l'OFPC (démarche à charge de la personne en formation, ou de son employeur).

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Voir page 26.

OFPC – Centre principal de Plainpalais

Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
Fax 022 388 44 70
www.ge.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

Conditions de la formation professionnelle initiale

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir p. 68.

Au début de la formation, il y a un temps d'essai de 1 à 3 mois. La durée exacte est fixée dans le contrat d'apprentissage. Ce délai de réflexion permet aux personnes en formation de faire connaissance avec l'entreprise. Pendant ce temps, soit la personne en formation (et ses parents), soit l'entreprise peut résilier le contrat d'apprentissage, moyennant un délai de congé de 7 jours. En cas de doute, le temps d'essai peut être prolongé.

FORMATION DISPENSÉE PAR L'ENTREPRISE

Dans l'entreprise, les personnes en formation sont formées selon le programme fixé dans le règlement de formation. Ils effectuent des travaux pratiques et acquièrent les connaissances professionnelles indispensables. C'est l'entreprise formatrice qui veille à leur formation. Elle leur donne des tâches

de plus en plus complexes, suit leur évolution scolaire et impose des règles de travail.

Les personnes en formation sont également suivies par un ou une commissaire de formation, qui exerce le même métier, mais ne fait pas partie de l'entreprise.

Son rôle est d'aider les personnes en formation en cas de difficulté dans l'entreprise ou dans les cours. Si elles le désirent, les personnes en formation peuvent également s'adresser au conseiller ou à la conseillère de formation responsable de leur profession au Service de la formation professionnelle.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement professionnel a lieu de 1 à 2 jours par semaine dans l'un des 7 centres de formation professionnelle. Il porte sur la théorie du métier, qui est liée à la pratique. Il comprend des branches de culture générale, des branches de théorie professionnelle et, éventuellement, spécifique.

Les cours théoriques sont parfois accompagnés de démonstrations et de travaux pratiques.

Tout au long de l'année, les personnes en formation reçoivent des notes pour les travaux présentés. Elles sont consignées dans le bulletin scolaire. Pour réussir l'année, il faut avoir, en principe, une moyenne générale de 4.

CLASSES INTERCANTONALES

Lorsque les effectifs de personnes en formation sont insuffisants pour constituer une classe ou que des équipements techniques le justifient, les personnes en formation concernées sont regroupées dans une classe intercantonale, à Genève ou hors du canton. Les frais qui en découlent sont pris en charge par le Service de la formation professionnelle.

COURS INTER-ENTREPRISES

Les associations professionnelles organisent des cours inter-entreprises, en plus de l'enseignement professionnel. Dans ces cours, les personnes en formation apprennent les techniques de base de leur métier ou de leur branche d'activité. La durée de ces cours varie, selon les professions, entre 1 et 52 semaines réparties dans la durée totale de la formation. Ils se déroulent en principe soit dans un centre de formation professionnelle, soit dans une entreprise, soit dans un centre de formation d'une association professionnelle.

EXAMENS

Examens intermédiaires

Certaines professions organisent en cours de formation des examens intermédiaires. Ceux-ci permettent de vérifier que la formation donnée est bien conforme au règlement de formation et que les personnes en formation progressent normalement.

Examens de fin de formation

La formation se termine par la procédure de qualification. Elle a pour but d'établir si les personnes en formation ont les capacités et les connaissances nécessaires pour exercer leur profession. Cet examen est organisé par le Service de la formation professionnelle, en collaboration avec les milieux professionnels et les écoles professionnelles.

Il porte sur des travaux pratiques caractéristiques de la profession, des branches d'enseignement professionnel théorique et des branches de culture générale.

ATTESTATION FÉDÉRALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ

Après avoir terminé la formation et réussi les examens, les personnes en formation obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC en 3 ou 4 ans) ou/et une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP formation initiale de 2 ans). Celui ou celle qui a obtenu un CFC est un-e professionnel-le qualifié-e. Le certificat atteste que l'on a appris un métier selon un programme donné. Il donne en principe droit à un salaire minimal fixé par la convention collective de la profession concernée.

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Voir page 26.

FORMATIONS INITIALES DE 2 ANS AVEC ATTESTATION

La formation professionnelle de deux ans avec attestation fédérale est proposée dans de nombreux domaines professionnels (commerce, vente, coiffure, restauration et hôtellerie, intendance, paysagisme, mécanique automobile, bois, construction métallique). Ces formations sont moins exigeantes que celles de la filière CFC et adaptées aux jeunes filles et jeunes gens éprouvant des difficultés scolaires. Sous certaines conditions, la réussite de la formation initiale en deux ans permet le raccordement en deuxième année du CFC du domaine.

www.fpi2.formationprof.ch

TITRE OBTENU

Attestation fédérale.

**Office pour l'orientation,
la formation professionnelle
et continue**

Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
Fax 022 388 44 70
www.ge.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

1.3

Formation professionnelle initiale à plein temps en école

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Démarches à effectuer

PASSER UN EXAMEN D'ADMISSION OU UN CONCOURS D'ENTRÉE

Pour certaines formations, les élèves doivent passer un examen d'admission ou un concours d'entrée. Le Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier, le Centre de formation professionnelle santé et social, et le centre de formation professionnelle arts appliqués (GE) organisent un concours d'entrée.

Le Centre de formation professionnelle Technique et le Centre de formation professionnelle Construction organisent un test d'admission pour les filières plein-temps, sous forme d'un test de connaissance générale et d'un test d'aptitude.

SIGNER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Avant le début de la formation, un contrat est établi entre la personne en formation, ses parents ou représentants légaux, et l'école (qui a le rôle d'employeur).

Signer ce contrat les oblige à respecter ce qu'il mentionne. Selon le contrat, la direction de l'école concernée s'engage à former la personne en formation dans la profession choisie. La personne en formation est tenue d'assister aux cours. Le contrat précise en principe l'horaire et la durée du travail et des vacances. Il indique également la durée du temps d'essai (exemples de contrat, voir p. 104).

S'INSCRIRE POUR COMMENCER LA FORMATION

Voir page 68 et suivantes.

PASSER UNE VISITE MÉDICALE

En vue de la conclusion du contrat d'apprentissage, l'apprenti doit passer un examen médical auprès de son médecin ou après d'une institution médicale officielle genevoise. Cet examen porte notamment sur l'aptitude médicale à suivre la formation et exercer la profession.

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Voir page 26.

Conditions de la formation

TEMPS D'ESSAI

Au début de formation, il y a un temps d'essai de 1 à 3 mois. La durée exacte est fixée dans le contrat d'apprentissage.

Durant ce temps d'essai, les personnes en formation peuvent rompre le contrat d'une semaine à l'autre. Passé ce délai, ils sont soumis au règlement de l'école.

Au Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier, si un-e élève n'a pas obtenu les résultats scolaires nécessaires à la fin du temps d'essai, l'Ecole décide si l'élève doit interrompre ou pas sa formation.

TRAVAIL EN ATELIER

La formation à la pratique du métier a lieu dans les ateliers de l'école, ou sur le domaine dans le cas du Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier et dure de 2 jours

et demi à 3 jours par semaine. Les personnes en formation en école acquièrent les mêmes connaissances pratiques que les personnes en formation en entreprise. Ils ont plusieurs maîtres qui leur enseignent la pratique professionnelle. Mais c'est le maître ou la maîtresse de classe, ainsi que les doyens, qui veillent plus particulièrement à ce que la formation se déroule bien.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'enseignement professionnel dure de 2 jours à 2 jours et demi par semaine et a lieu également à l'école professionnelle. Il porte sur la théorie du métier, qui est liée à la pratique. Il comprend des branches de culture générale, des branches de théorie professionnelle et éventuellement spécifique. Les personnes en formation en école, ayant plus de cours de théorie professionnelle que les personnes en formation en entreprise, peuvent approfondir davantage leurs connaissances.

Tout au long de l'année, les personnes en formation reçoivent des notes pour les travaux présentés. Celles-ci sont consignées dans le bulletin scolaire. Pour réussir l'année, il faut avoir, en principe, une moyenne générale de 4.

Les élèves sportifs d'élite, musiciens ou danseurs, qui poursuivent des études de musique, de danse, ou de sport dans des écoles professionnelles, peuvent bénéficier, le cas échéant, d'un aménagement de leur plan d'études afin de pouvoir concilier l'école et leur activité sportive ou artistique.

EXAMENS

Examens intermédiaires:

Certaines professions organisent en cours de formation des examens intermédiaires. Ceux-ci permettent de vérifier que la formation donnée est bien conforme au règlement de la formation et que les personnes en formation progressent normalement.

Examens de fin de formation:

La formation se termine par la procédure de qualification. Elle a pour but d'établir si les personnes en formation ont les capacités et connaissances nécessaires pour exercer leur profession.

Le Centre de formation professionnelle Nature et Environnement organise un examen de diplôme. La procédure de qualification est organisée par le Service de la formation professionnelle, en collaboration avec les milieux professionnels et les écoles professionnelles. Il porte sur des travaux pratiques caractéristiques de la profession, des branches d'enseignement professionnel théorique et des branches de culture générale.

CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ

Après avoir terminé la formation et réussi les examens, les personnes en formation obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC). C'est un titre reconnu par la Confédération. Celui ou celle qui l'a obtenu s'intitule professionnel·le qualifié·e. Le certificat atteste que l'on a appris un métier selon un programme donné. Il donne en principe droit à un salaire minimal fixé par la convention collective de la profession concernée.

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Voir page 26.

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE POUR ADULTES AYANT DÉJÀ UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Avec une solide expérience dans un domaine reconnu de la formation professionnelle (restauration, bureau, métiers du bâtiment, informatique, commerce, etc.) mais sans diplôme qui atteste des compétences acquises, il est possible d'obtenir un CFC (certificat fédéral de capacité) en faisant reconnaître ses acquis. Cette démarche prend en compte l'expérience professionnelle acquise et dispense de certains examens. Une fois les acquis identifiés, les centres de formation professionnelle offrent le cas échéant des compléments de formation dans les domaines où les compétences de la personne ont été jugées insuffisantes.

Le Centre de formation professionnelle coordination offre pour tous les métiers des compléments de formation modulaires en culture générale, compatibles avec la validation des acquis, de même une mise à niveau en français est organisée pour les personnes rencontrant des difficultés avec la langue. La validation des compétences en culture générale est nécessaire à l'obtention du CFC pour adultes.

La procédure de reconnaissance et de validation des acquis en vue d'obtenir un CFC est accessible aux personnes au bénéfice de cinq années d'expérience professionnelle, qui ont acquis les compétences du métier et sont domiciliées ou travaillent dans le canton de Genève depuis une année au moins au moment du dépôt du dossier. La démarche est gratuite pour les personnes domiciliées ou contribuables dans le canton de Genève depuis une année au moins.

Cité des métiers et de la formation-Genève

6, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
citedesmetiers@etat.ge.ch
www.citedesmetiers.ch/geneve
ouverture en continu de 10h à 17h du lundi au vendredi et le jeudi jusqu'à 20h

Qualification+

OFPC, Rue Prévost-Martin 6,
Case postale 192, 1205 Genève,
Tél. 022 388 44 00

DGPO CFP Coordination

Bâtiment CFPT Bertrand
Av. Louis-Bertrand 38
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 388 88 32

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Inscriptions et séances d'information

Les dates des inscriptions et des séances d'information dans chaque centre professionnel sont indiquées dans le calendrier général du postobligatoire :

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

Enseignement et horaires

L'enseignement dispensé par les centres d'enseignement professionnel pour les formations à l'école est conforme aux règlements édités par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Par analogie aux formations en entreprise, il dépend également des lois fédérales et cantonales sur la formation professionnelle.

1.4

Centres de formation professionnelle

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ARTS APPLIQUÉS

Le Centre de Formation Professionnelle Arts Appliqués dispense des cours pour plusieurs apprentissages à l'école ou en entreprise: Bijoutier/bijoutière, céramiste, concepteur/conceptrice en multimédia, créateur/créatrice de vêtements, danseur/danseuse orientation contemporaine, dessinateur/dessinatrice orientation architecture d'intérieur, graphiste option typographie/communication, option illustration/narration, option design objets industriels.

Au niveau de la formation professionnelle initiale, son rôle est d'enseigner la pratique d'un métier d'art appliqué et de développer la personnalité sur le plan créatif tout en garantissant la transmission des savoirs culturels et techniques.

La première année professionnelle a pour vocation, d'une part, d'asseoir les connaissances et savoir-faire artistiques fondamentaux communs à toutes les filières et d'introduire les spécificités liées aux différents métiers.

Le CFP Arts Appliqués comprend également des classes passerelles pour les candidats ayant obtenu une maturité gymnasiale qui préparent à l'entrée à la Haute école d'art et de design.

CONDITIONS D'ADMISSION Voir p. 68.

CLASSES PRÉPARATOIRES PROFESSIONNELLES
Une année de transition est offerte aux élèves issus de 11^{ème} B du CO

qui ne remplissent pas les conditions d'entrée au CFPAA, mais dont le projet professionnel est avéré, sous réserve d'acceptation de leur dossier.

TITRES OBTENUS

- ▶ Certificat fédéral de capacité et, sous certaines conditions, Mention du CFP Arts Appliqués;
- ▶ maturité professionnelle artistique.
- ▶ Au terme de l'année Passerelle réussie, titre de Maturité Spécialisée Arts Visuels pour les certifiés de l'ECG, option Arts.

PASSERELLE MATURITÉ PROFESSIONNELLE – HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES (PASSERELLE DUBS)

Lieu de formation: Collège pour adultes Alice-Rivaz (Pour plus d'info. voir page 30)

SÉANCES D'INFORMATION ET INSCRIPTIONS

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp
ou www.ge.ch/cfpaa (agenda)

LISTE DES FORMATIONS INITIALES DU PÔLE ARTS APPLIQUÉS

www.ge.ch/formation_professionnelle/arts_appliques

Centre de formation professionnelle Arts Appliqués

Rue Necker 2
1201 Genève
Tél. 022 388 50 00
Fax 022 388 50 59
www.ge.ch/cfpaa
info.eaa@etat.ge.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCE

Le Centre de formation professionnelle Commerce prépare (voie duale) aux certificats fédéraux d'assistant-e en pharmacie, d'employé-e de commerce (FCB), de gestionnaire du commerce de détail et d'agent en information documentaire. Il prépare également aux attestations fédérales (assistant-e du commerce de détail, assistant-e de bureau), aux CFC d'employé de commerce (école plein temps) et à la maturité professionnelle commerciale sous la forme intra (duale et plein temps) ou post (post CFC).

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 68.

CLASSES PRÉPARATOIRES

Une année de transition est offerte à certaines conditions aux élèves issus de 11^{ème} du CO qui ne remplissent pas les conditions d'admission en première de l'EC.

TITRES OBTENUS

- ▶ Attestation fédérale;
- ▶ Certificat fédéral de capacité;
- ▶ Maturité professionnelle commerciale.

DURÉE DES ÉTUDES

De 2 à 4 ans.

SÉANCES D'INFORMATION ET INSCRIPTIONSwww.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp**LISTE DES FORMATIONS INITIALES DU PÔLE COMMERCE**www.ge.ch/formation_professionnelle/commerce**Centre de Formation Professionnelle Commerce**

Rue Rothschild 15
1202 Genève
Tél. 022 327 36 14
Fax 022 327 36 17
ec.direction@etat.ge.ch

Centre de Formation Professionnelle à la Pratique Commerciale (CFPPC)

Rue Rothschild 15
1202 Genève
Tél. 022 327 36 00
Fax 022 327 36 17
espace.entreprise@etat.ge.ch

Ecole de Commerce André-Chavanne

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
andre-chavanne@etat.ge.ch
www.cec-chavanne.net

Ecole de Commerce Emilie-Gourd

Rue Le-Corbusier 15
1208 Genève
Tél. 022 388 36 00
Fax 022 388 36 99
www.ge.ch/emilie-gourd
emilie-gourd@etat.ch

Ecole de Commerce Nicolas-Bouvier

Rue de Saint-Jean 60
1203 Genève
Tél. 022 546 22 00
Fax 022 546 22 55
<http://icp.ge.ch/po/nicolas-bouvier>
nicolas-bouvier@etat.ge.ch

Ecole de Commerce Aimée-Stitelmann

Route de Base 24
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 388 20 50
Fax 022 388 20 99
aimee-stitelmann@etat.ge.ch
<http://icp.ge.ch/po/aimee-stitelmann>

Ecole de Commerce des Bougeries

Ch. des Bougeries 15
1231 Conches
Tél. 022 388 73 00
Fax 022 388 73 09
www.ge.ch/po/bougeries
bougeries@etat.ge.ch

Ecole Supérieure d'Informatique de Gestion de Genève (ESIG)

Ch. des Bougeries 15
1231 Conches
Tél. 022 388 73 00
Fax 022 388 73 09
<http://edu.ge.ch/esig>
contact@esiggeneve.educanet2.ch

Formation commerciale pour porteurs de maturité (FCPM)

La FCPM prépare à la profession d'assistant en gestion et en administration, reconnue sur le plan cantonal.

DÉLAI D'INSCRIPTIONwww.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp**DURÉE DE LA FORMATION**

Module 1 de 16 semaines de cours, stage de 30 semaines puis module 2 de 24 semaines de cours.

TITRE OBTENU

Diplôme cantonal d'assistant en gestion et en administration.

CONDITION D'ADMISSION À LA PASSERELLE ET À LA FCPM

- être en possession d'un certificat de maturité gymnasiale reconnu au plan suisse ou d'un titre jugé équivalent. Selon la formation suivie, le candidat peut être soumis à des examens d'admission en langues;
- être au bénéfice d'un contrat de stage d'une durée de 30 semaines auprès d'une entreprise ou dans un service public;
- être domicilié ou contribuable dans le Canton de Genève depuis une année au moins.

LIEU DE FORMATION PASSERELLE ET FCPM

Ecole de commerce Nicolas-Bouvier.

Classe passerelle HEG

La formation donnée dans le cadre de la classe passerelle permet d'accéder directement à la Haute école de gestion.

DURÉE DES ÉTUDES

Cours d'introduction de 16 semaines suivi du stage de 30 semaines.

TITRE OBTENU

Attestation de formation commerciale pour l'accès à la HEG.

Informaticien-ne de gestion ES

L'École supérieure d'informatique de gestion de Genève propose la formation d'informaticien de gestion ES (École supérieure) en 2 ans ainsi qu'une classe passerelle vers la Haute Ecole de Gestion en 1 an. Les deux formations suivent le calendrier scolaire de l'enseignement postobligatoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- CFC de Commerce
- Certificat ECG option «communication-information»
- Maturité gymnasiale
- Baccalauréat avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- CFC d'employé de commerce ou CFC du domaine technique (4 ans)
- Autres titres: analyse du dossier.

TITRES OBTENUS

► Diplôme fédéral d'informaticien/informaticienne de gestion ES. Ce titre est officiel et reconnu par la Confédération.

CLASSE PASSERELLE

La classe passerelle est destinée

- aux porteurs d'un certificat communication-information de l'École de Culture Générale ECG (comportant les maths A) préparant la Maturité spécialisée communication et information, qui garantit l'accès à la filière informatique de gestion de la HEG.
- aux détenteurs d'une maturité gymnasiale qui désirent intégrer la filière informatique de gestion de la HEG. La classe passerelle est reconnue comme année de pratique professionnelle par la HEG.

PASSERELLE MATURITÉ PROFESSIONNELLE – HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES (PASSERELLE DUBS)

lieu de formation: Collège pour adultes Alice-Rivaz (Pour plus d'info. voir page 30)

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONSTRUCTION

Le centre de formation professionnelle Construction prépare les personnes en formation à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) dans les domaines suivants:

- conception et planification
- pierre
- finitions et revêtement
- bois
- métallurgie du bâtiment
- électricité du bâtiment

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 69.

TITRES OBTENUS

- Attestation fédérale
- Certificat fédéral de capacité;
- Maturité professionnelle Technique.

DURÉE DES ÉTUDES

De 2 à 4 ans.

Le Centre de formation professionnelle Construction forme au niveau tertiaire non HES des techniciens/techniciennes ES dans le domaine suivant:

- option bois

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 24.

TITRE OBTENU

- Technicien-ne ES en bâtiment

DURÉE DES ÉTUDES

2 ans à plein temps

PASSERELLES

Les classes passerelles existent dans le domaine Architecture et Génie Civil. Elles sont destinées aux détenteurs d'une maturité gymnasiale qui désirent intégrer au niveau HES les filières correspondantes. Les classes passerelles alternent cours théoriques et pratique en atelier. Au terme de l'année, une attestation permet de rejoindre la HES du domaine.

PASSERELLE MATURITÉ PROFESSIONNELLE – HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES (PASSERELLE DUBS)

lieu de formation: Collège Alice-Rivaz (Pour plus d'info. voir page 30)

SÉANCES D'INFORMATION ET INSCRIPTIONS

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

LISTE DES FORMATIONS INITIALES DU PÔLE CONSTRUCTION

www.ge.ch/formation_professionnelle/construction

Centre de formation professionnelle – Construction

Chemin Gérard-de-Ternier 18
CP 527

1213 Petit-Lancy 1

Tél. 022 388 82 11

Fax 022 388 82 10

icp.ge.ch/po/cfp-c

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NATURE ET ENVIRONNEMENT DE LULLIER

Le Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier est notamment constitué:

- ▶ D'une classe préparatoire en horticulture à plein temps (sous réserve)
- ▶ Des Ecoles à plein temps
 - l'École d'horticulture
 - l'École pour fleuriste
- ▶ De la formation duale en paysagisme et en floriculture
- ▶ D'une formation élémentaire duale en paysagisme

Il prépare les apprentis de la filière duale en horticulture (paysagisme et floriculture) à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) et à l'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 68.

TITRES OBTENUS

- ▶ Formation duale: CFC d'horticulteur/horticultrice (option floriculture ou paysagisme) et AFP d'horticulteur/horticultrice (option paysagisme).
- ▶ A l'école d'horticulture: CFC d'horticulteur/horticultrice (option paysagisme + floriculture + maraîchère) ou (option paysagisme + pépinière + arboriculture).
- ▶ Maturité professionnelle option sciences naturelles.
- ▶ A l'école pour fleuriste: un CFC de fleuriste.

DURÉE DES ÉTUDES

- Classe préparatoire: 1 année (sous réserve)
- CFC en 3 ans
- Diplôme en 4 ans
- Formation élémentaire en 2 ans

PASSERELLE MATURITÉ PROFESSIONNELLE – HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES (PASSERELLE DUBS)

lieu de formation: Collège Alice-Rivaz (Pour plus d'info. voir page 30)

SÉANCES D'INFORMATION ET INSCRIPTIONS

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

LISTE DES FORMATIONS INITIALES DU PÔLE NATURE ET ENVIRONNEMENT

www.ge.ch/formation_professionnelle/nature_environnement

Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier

Route de Presinge 150
1254 Jussy
Tél. 022 546 67 10
Fax 022 546 67 11
www.ge.ch/epl
secretariat.lullier@etat.ge.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SANTÉ ET SOCIAL

Le Centre de formation professionnelle Santé et Social (CFPS) Genève abrite les 15 filières de formation professionnelle suivantes:

FORMATIONS DE NIVEAU SECONDAIRE II

Aide en soins et accompagnement, Assistant-te dentaire, Assistant-te socio-éducatif-ve, Assistant-te en soins et santé communautaire, Cuisinier-ère en diététique, Laborantin-ne en chimie et biologie, Technicien-ne dentiste.

FORMATIONS DE NIVEAU TERTIAIRE ES ET AUTRE

Ambulancier/Ambulancière ES, Assistant/ Assistante de médecin, Educateur/ Educatrice de l'enfance ES, Hygiéniste dentaire ES, Podologue ES, Technicien/ Technicienne en analyses biomédicales ES/Cytotechnicien.

CLASSE PRÉPARATOIRE

Une année de transition est offerte, à certaines conditions, aux élèves issus du 11^{ème} degré du CO, qui ont un projet professionnel dans le domaine santé social, mais n'ont pas trouvé de place d'apprentissage.

CONDITIONS D'ADMISSION

▶ Formations de niveau secondaire II

Pour les formations initiales AFP et CFC (voie duale), un contrat d'apprentissage doit être conclu avec l'OFPC.

Pour les professions dont la formation s'acquiert en école de métiers, voir sur le site <http://edu.ge.ch/cfps>.

- ▶ Voir les autres conditions à la p. 69.

► Formations de niveau tertiaire non HES

Peuvent s'inscrire dans une des écoles de la santé les candidats remplissant les conditions suivantes:

- 18 ans révolus
- titulaire d'une maturité gymnasiale ou professionnelle ou d'un certificat de l'ECG **option santé** ou d'une formation jugée équivalente, le cas échéant, après examens; Peuvent s'inscrire à l'école supérieure d'éducateur/trice de l'enfance ES les candidats remplissant les conditions suivantes:
- 18 ans révolus
- titulaire d'une maturité gymnasiale ou professionnelle ou d'un certificat de l'ECG **option socio-éducative** ou d'une formation jugée équivalente, le cas échéant, après examens;

TITRES OBTENUS

- Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)
- Certificat fédéral de capacité (autres formations de niveau secondaire II);
- Diplôme ES (ambulancier, hygiéniste dentaire et technicien en analyses biomédicales, podologue ES, éducateur de l'enfance ES);
- Diplôme cantonal;
- Diplôme postgradué de cytotechnicien.

DUREE DES ETUDES

- AFP: 2 ans
- CFC: 3 ans (sauf cuisinier en diététique, 1 an et technicien-dentiste, 4 ans);
- Diplôme ES: 3 ans; (Cytotechnicien 1 an)
- Diplôme cantonal: 2 ans et demi.

PASSERELLE MATURITÉ PROFESSIONNELLE – HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES (PASSERELLE DUBS)

lieu de formation: Collège Alice-Rivaz (Pour plus d'info. voir page 30)

SÉANCES D'INFORMATION ET INSCRIPTIONS

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp
ou <http://edu.ge.ch/cfps>

LISTE DES FORMATIONS INITIALES DU PÔLE SANTÉ ET SOCIAL

www.ge.ch/formation_professionnelle/santé_social

Centre de formation professionnelle Santé et Social CFPS

Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 00
Fax 022 388 34 44
<http://edu.ge.ch/cfps>
cefops-infos@etat.ge.ch

Centre de formation professionnelle Santé et social Assistant-e-s de médecin CFPS

Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 10
Fax 022 388 34 45
<http://edu.ge.ch/cfps>
ecame@etat.ge.ch

Ecole des métiers du laboratoire

– TECHNICIEN-NE-S EN ANALYSES BIOMÉDICALES (TAB) ES
– FORMATION DES CYTOTECHNICIENS-NES
Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 40
Fax 022 388 34 45
<http://edu.ge.ch/cfps>
eclab@etat.ge.ch

FORMATION DE LABORANTIN-E-S

Option chimie et biologie
Chemin Gérard-de-Ternier 18
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 388 83 60
Fax 022 388 83 59
<http://edu.ge.ch/cfps>
chim-biol@etat.ge.ch

Ecole supérieure de soins ambulanciers ES

CFPS
Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 30
Fax 022 388 34 45
<http://edu.ge.ch/cfps>
ecamb@etat.ge.ch

Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires ES

Boulevard de la Cluse 16
1205 Genève
Tél. 022 388 35 00
Fax 022 388 35 67
<http://edu.ge.ch/cfps>
echid@etat.ge.ch

FORMATION D'ASSISTANT-E-S DENTAIRE

Avenue de la Roseaie 25
1205 Genève
Tél. 022 388 72 96
Fax 022 388 41 79
<http://edu.ge.ch/cfps>
forad@etat.ge.ch

FORMATION DES TECHNICIEN-NE-S DENTISTES

Chemin Gérard-de-Ternier 18
1213 petit-Lancy
Tél. 022 388 83 60
Fax 022 388 83 59
<http://edu.ge.ch/cfps>

Podologues ES

Boulevard de la Cluse 16
1205 Genève
Tél. 022 388 34 90
Fax 022 388 35 66
<http://edu.ge.ch/cfps>
ecpod@etat.ge.ch

Educateur/éducatrice de l'enfance ES

Chemin des Bougeries 15
1231 Conches
Tél. 022 388 35 20
Fax 022 388 35 40
<http://edu.ge.ch/cfps>
secretariateeje@etat.ge.ch

Ecole d'assistant-e-s en soins et santé communautaire

Boulevard de la Cluse 16
1205 Genève
Tél. 022 388 57 50
Fax 022 388 57 51
<http://edu.ge.ch/cfps>
assc@etat.ge.ch

Ecole d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s

Rue des Caroubiers 25
1227 Carouge
Tél. 022 388 72 80
Fax 022 388 72 99
<http://edu.ge.ch/cfps>
eaf@etat.ge.ch

Filière romande de cuisinier-ère-s en diététique

Boulevard de la Cluse 16
1205 Genève
Tél. 022 388 34 69
Fax 022 388 35 66
<http://edu.ge.ch/cfps>
cuisi@etat.ge.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SERVICES ET HOTELLERIE / RESTAURATION

Le Centre de formation professionnelle Services et Hôtellerie/Restauration dispense des cours pour des formations effectuées en entreprise dans les domaines suivants:

- ▶ coiffure;
- ▶ boulangerie-pâtisserie-confiserie;
- ▶ logistique;
- ▶ cuisine;
- ▶ restauration;
- ▶ intendance.

Le Centre de formation professionnelle services et hôtellerie/restauration prépare à des formations supérieures notamment dans le domaine de l'hôtellerie.

CONDITIONS D'ADMISSION Voir p. 69.

TITRES OBTENUS

- ▶ Attestation fédérale
- ▶ Certificat fédéral de capacité

DUREE DES ETUDES

Le Centre prépare à l'obtention de l'attestation fédérale de formation professionnelle (afp) en 2 ans et/ou du certificat fédéral de capacité (CFC) en 3 ans.

DÉBOUCHÉS

- ▶ Spécialisation (diététique)
- ▶ Ecole Hôtelière ES
- ▶ Ecole Hôtelière HES
- ▶ Diplômes fédéraux
- ▶ Maturité professionnelle post CFC (voir page 27)

PASSERELLE MATURITÉ PROFESSIONNELLE – HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES (PASSERELLE DUBS)

lieu de formation: Collège Alice-Rivaz
(Pour plus d'info. voir page 30)

SÉANCES D'INFORMATION ET INSCRIPTIONS

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

LISTE DES FORMATIONS INITIALES DU PÔLE SERVICE ET HOTELLERIE / RESTAURATION

www.ge.ch/formation_professionnelle/service_hotellerie_restaurant

Centre de formation professionnelle Services et Hôtellerie/Restauration

Chemin Gérard de Ternier 18
Tour D
CP 567
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 82 67
Fax 022 388 83 62
<http://icp.ge.ch/po/cfp-shr>

Ecole de gestionnaires en intendance

Avenue de la Roseraie 25, 1205
Genève
Tél. 022 388 41 90
Fax 022 388 72 99
ecgef@etat.ge.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TECHNIQUE

Le Centre de formation professionnelle Technique prépare à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) les personnes en formation dans les domaines suivants:

- ▶ horlogerie;
- ▶ électronique;
- ▶ informatique;
- ▶ mécatronique industrielle;
- ▶ professions de l'automobile;

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir pages 68 et 69.

TITRES OBTENUS

- ▶ Attestation fédérale
- ▶ Certificat fédéral de capacité;
- ▶ maturité professionnelle technique.

DUREE DES ETUDES

De 2 à 4 ans.

Le Centre de formation professionnelle technique forme au niveau tertiaire non HES des techniciens/techniciennes ES dans les domaines suivants:

- ▶ électronique;
- ▶ informatique;
- ▶ microtechnique;
- ▶ mécanique;

TITRES OBTENUS

Technicien/technicienne ES

- ▶ en électronique;
- ▶ en informatique;
- ▶ en génie mécanique;
- ▶ en microtechnique;

DURÉE DES ÉTUDES

2 ans à plein temps.

PASSERELLES

Les classes passerelles existent dans le domaine Mécanique/Microtechnique et Informatique/Télécommunication. Elles sont destinées aux détenteurs d'une maturité gymnasiale qui désirent intégrer au niveau HES les filières correspondantes. Les classes passerelles alternent cours théoriques et pratique en atelier. Au terme de l'année, une attestation permet de rejoindre la HES du domaine.

PASSERELLE MATURITÉ PROFESSIONNELLE – HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES (PASSERELLE DUBS)

lieu de formation: Collège pour adultes Alice-Rivaz (Pour plus d'info. voir page 30)

SÉANCES D'INFORMATION ET INSCRIPTIONS

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

LISTE DES FORMATIONS INITIALES DU PÔLE TECHNIQUE:

www.ge.ch/formation_professionnelle/technique

Centre de formation professionnelle Technique

Route du Pont-Butin 43

CP 548

1213 Petit-Lancy 1

Tél. 022 388 88 00

Fax 022 388 88 11

www.ge.ch/cfp/technique

1.5

Formation supérieures-tertiaires ne relevant pas de la HES

Les détenteurs et détentrices d'un CFC peuvent poursuivre leur formation dans les Écoles supérieures (ES). Les élèves titulaires du certificat ECG ont également accès aux formations ES en lien avec le domaine professionnel de l'option pré-professionnelle suivie à l'ECG (santé, socio-éducatif, communication-information, arts).

Dans le domaine santé-social, les Écoles supérieures dispensent l'enseignement scientifique, clinique, technique et pratique nécessaire à l'exercice de certaines professions: Ambulancier/Ambulancière ES, Éducateur/Éducatrice de l'enfance ES, Hygiéniste dentaire ES et Technicien/Technicienne ES en analyses biomédicales, Podologues ES, Assistant-e de médecin (diplôme cantonal).

DURÉE DES ÉTUDES

2 à 3 ans en plein temps.

Dans le domaine de la construction et le domaine technique, les formations suivantes sont dispensées: Technicien/Technicienne ES en bâtiment (option bois), Technicien/Technicienne ES en électronique, Technicien/Technicienne ES en génie mécanique, Technicien/Technicienne ES en informatique et Technicien/Technicienne ES en microtechnique. **L'École Hôtelière de Genève** propose le diplôme de Restaurateur-Hôtelier/ Restauratrice-Hôtelière ES et **l'École supérieure d'informatique de gestion de Genève** celui d'Informaticien/Informaticienne de gestion ES.

1.6

Ecoles genevoises de musique

Les Ecoles genevoises de musique (EGM) proposent des cours d'instrument, de formation musicale, de culture musicale, de musique de chambre, de musique d'ensemble, d'improvisation, de musique électro-acoustique, de jazz, de fifres et tambours, de musique ancienne, de rythmique; d'expression corporelle; des activités de chœur, d'orchestre, d'ensemble; des ateliers; des week-ends de musique; une filière pré-professionnelle. Le Conservatoire de Musique de Genève partage sa mission avec les deux autres membres de la Fédération des écoles genevoises de musique (CEGM), l'Institut Jaques-Dalcroze (IJD) et le Conservatoire Populaire de Musique (CPM).

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE

Fondation de droit privé, le Conservatoire de Musique de Genève est une institution subventionnée par le Département de l'instruction publique et soutenu par la Ville de Genève. Il se compose d'une Ecole de musique (en charge de la formation complète d'amateurs de qualité) et d'une Haute école de musique (Voir sous HES), qui assure la formation de musiciens professionnels (interprètes, concertistes, solistes, enseignants de la musique, chefs d'orchestre et de chœur, théoriciens).

Conservatoire de musique de Genève (formation non professionnelle et préprofessionnelle musique et théâtre)

Rue de l'Arquebuse 12
Case postale 5155
1211 Genève 11
Tél. 022 319 60 60
Fax 022 319 60 62
www.cmusge.ch
adm@cmusge.ch

INSTITUT JAKUES-DALCROZE

Fondation de droit privé, mandatée et subventionnée par l'Etat de Genève, l'Institut Jaques-Dalcroze propose aux enfants, adolescents, adultes amateurs ainsi qu'à ses étudiants une approche de la musique par le mouvement et l'improvisation. Sa formation professionnelle, la filière Musique et Mouvement Jaques-Dalcroze, rattachée à la Haute Ecole de Musique de Genève (p. 72), forme des pédagogues de la musique appelés à exercer dans divers domaines (musique instrumentale, danse, théâtre, thérapie...). Depuis sa création en 1915, l'Institut est le centre international de la méthode qui porte son nom.

Institut Jaques-Dalcroze

Rue de la Terrassière 44
1207 Genève
Tél. 022 718 37 60
Fax 022 718 37 61
www.dalcroze.ch
info@dalcroze.ch

CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE

Le Conservatoire Populaire de Musique de Genève est l'une des institutions dont la collectivité genevoise s'est dotée pour permettre à toute personne, enfant, adolescent et adulte, de se familiariser avec la musique, la danse et l'art dramatique, en tant que moyens artistiques d'expression et de communication. La formation dispensée est essentiellement conçue comme préparation à un libre exercice de ces modes d'expression (formation d'amateurs de qualité), tout en garantissant les raccords avec les voies professionnelles.

Conservatoire Populaire de Musique

Boulevard Saint-Georges 36
1205 Genève
Tél. 022 329 67 22
Fax 022 705 14 24
www.cpm-ge.org
administration@cpm-ge.ch

1.7

La maturité professionnelle

La maturité professionnelle est un certificat accordé à des personnes qui ont complété leur formation professionnelle initiale par une solide formation de culture générale. Ce complément peut être acquis soit pendant la formation professionnelle initiale (intra-CFC), soit après (post-CFC). Les élèves préparant un CFC de commerce en voie Maturité peuvent également obtenir ce titre après avoir effectué un stage d'une année en entreprise. La maturité professionnelle est l'un des titres exigés pour entrer dans l'une des filières des Hautes écoles spécialisées (HES, voir page 56 et suivantes).

CONDITION PRÉALABLE

Les personnes en formation préparant la maturité professionnelle pendant la formation doivent trouver un employeur ou une employeuse qui les libère une demi-journée de plus par semaine que les personnes qui préparent uniquement un CFC.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Effectuer un apprentissage d'une durée de 3 ou 4 ans.
- ▶ Satisfaire aux conditions habituelles d'admission dans les filières maturités du PO.
- ▶ Les personnes ayant obtenu les meilleurs résultats aux tests d'aptitudes peuvent intégrer une MP accélérée (formation en 3 ans).

TITRE OBTENU

La maturité professionnelle est un titre délivré par le canton et reconnu par la Confédération. Les maturités professionnelles suivantes sont offertes à Genève: orientation artisanale, artistique, commerciale, santé-social, sciences naturelles et technique.

Le titre de maturité professionnelle fédérale n'est délivré qu'après réussite des examens du CFC et des examens de maturité professionnelle.

BRANCHES D'ENSEIGNEMENT

Les branches fondamentales sont communes à toutes les maturités professionnelles, quelle que soit l'orientation choisie. Les objectifs et volume de ces branches peuvent varier d'une orientation à l'autre. Les objectifs d'enseignement, les contenus et les modes d'évaluation spécifiques aux différentes disciplines sont décrits dans le Plan d'étude cantonal de maturité professionnelle, le PEc MP. (C.f. www.geneve.ch/formation_generale/doc/plan-etudes/maturite_professionnelle.pdf). Outre les objectifs communs à toutes les orientations de maturité professionnelle, le PEc MP définit les spécificités de chacune des orientations ainsi que l'approche interdisciplinaire qui caractérise cette offre de formation.

Chacune des orientations de la maturité professionnelle possède ses branches spécifiques:

- ▶ Artistique: Création/Culture/Art/Information et Communication
- ▶ Artisanale: Information/Communica-

tion et Comptabilité

- ▶ Commerciale: Gestion financière
- ▶ Santé-social: Sciences humaines (psychologie/sociologie) et Sciences naturelles
- ▶ Sciences naturelles: Chimie, Physique, Biologie et Écologie
- ▶ Technique: Chimie – Physique

L'étudiant-e peut en plus choisir une branche complémentaire selon ses intérêts personnels ou professionnels.

L'enseignement des 80 heures de branche complémentaire se caractérise par des sujets et des méthodes variés. Enfin, tout-e étudiant-e est amené-e à la rédaction d'un travail interdisciplinaire centré sur un projet en lien concret avec le contexte professionnel et réalisé sous la conduite d'au moins deux enseignant-e-s de branches différentes.

CONDITIONS SALARIALES

Les personnes qui préparent leur maturité professionnelle en école et en entreprise sont rémunérées par l'entreprise. Celles qui se forment en école uniquement ne reçoivent pas de rémunération.

DÉBOUCHÉS ET PERFECTIONNEMENT

L'un des objectifs de la maturité professionnelle est de donner aux candidats une formation de base solide, qui leur permette de s'adapter aux changements du marché de l'emploi et à l'évolution des professions. De plus, ce titre permet d'entrer sans examen dans la Haute école spécialisée (HES) du domaine de formation. En cas de changement de domaine d'étude, des compléments de formation sont à effectuer pour l'accès à d'autres HES.

Maturité professionnelle Post CFC

- MP Artisanale
- MP Artistique
- MP Commerciale
- MP Santé-social
- MP Sciences naturelles
- MP Technique

Préparation en école après l'obtention du CFC dans l'une des orientations ci-dessus. Cette formation peut se faire en une année à plein-temps ou en deux ans à mi-temps.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admises en plein droit toutes les personnes qui remplissent les conditions d'admission dans une filière de maturité à l'issue de la scolarité obligatoire. Toute personne désireuse de poursuivre sa formation après l'obtention d'un CFC peut s'inscrire aux tests d'admission en filière maturité professionnelle post-CFC pour confirmer sa maîtrise des niveaux de formation exigés en français, en mathématiques, en allemand ou italien et en anglais. Des dispenses ou des équivalences peuvent être octroyées en fonction des niveaux scolaires atteints avant l'entrée en formation. Selon les disponibilités et la demande, des cours de préparation aux examens d'admission sont organisés par le canton. Informations disponibles sur www.ge.ch/po

DELAI D'INSCRIPTION

28 février 2013
CEC Nicolas-Bouvier
60, rue de Saint-Jean
1203 Genève

EXAMEN FINAL

► Après la fin du 2^e semestre ou du 4^e semestre pour les formations aménagées sur deux ans.

LIEU DES COURS

► CEC Nicolas-Bouvier – 60, rue de Saint-Jean

TITRE OBTENU

Maturité professionnelle dans l'orientation choisie

CEC Nicolas-Bouvier Bâtiment Lissignol

Rue de Saint-Jean 60
1203 Genève
Tél. 022 546 22 00
Fax 022 546 22 55
www.geneve.ch/formation_professionnelle/maturite_professionnelle.asp
patrick.canellini@edu.ge.ch

Maturité professionnelle intra-CFC

MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE

Préparation pendant la formation en entreprise ou à l'école (intra-CFC) en 3 ou 4 ans

EXAMENS

- ▶ Bulletin de notes à la fin de chaque semestre;
- ▶ examens finals à la fin des 3 ou 4 ans de formation.

LIEU DES COURS

- ▶ Centre de formation professionnelle technique.
- ▶ Centre de formation professionnelle construction.

TITRES OBTENUS

Maturité professionnelle technique et CFC.

Centre de formation professionnelle Technique

CP 548
Route du Pont-Butin 43
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 88 00
Fax 022 388 88 11
www.ge.ch/cfp/technique

Centre de formation professionnelle Construction

Chemin Gérard-de-Ternier 18
CP 527
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 82 11
Fax 022 388 82 10
www.ge.ch/cfp/construction

MATURITÉ PROFESSIONNELLE SCIENCES NATURELLES

Préparation pendant la formation d'horticulteur/ horticultrice en 4 ans

EXAMENS

- ▶ Bulletin de notes à la fin de chaque semestre;
- ▶ examens finaux à la fin de la 3^e et de la 4^e année.

LIEU DES COURS

Centre de formation professionnelle Nature et Environnement.

TITRES OBTENUS

Maturité professionnelle sciences naturelles et CFC.

Centre de formation Professionnelle Nature et Environnement de Lullier Ecole d'horticulture

1254 Jussy
Tél. 022 546 67 10
Fax 022 546 67 11
www.ge.ch/epl
secretariat.lullier@etat.ge.ch

MATURITÉ PROFESSIONNELLE ARTISTIQUE

Préparation pendant la formation en entreprise ou à l'école (intra-CFC) en 3 ou 4 ans

EXAMENS

- ▶ Bulletin de notes à la fin de chaque semestre;
- ▶ examens finals à la fin de la préparation à la maturité professionnelle (6^e semestre).

LIEU DES COURS

Centre de formation professionnelle arts appliqués.

TITRES OBTENUS

Maturité professionnelle artistique et CFC.

Centre de formation professionnelle Arts Appliqués

Rue Necker 2
1201 Genève
Tél. 022 388 50 00
Fax 022 388 50 59
www.ge.ch/cfpaa
info.eaa@etat.ge.ch

MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE

La maturité professionnelle commerciale est ouverte aux personnes qui ont obtenu un certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce (profil E). Celles et ceux qui possèdent un CFC de gestionnaire de vente, d'agent en information documentaire ou d'assistant-e en pharmacie peuvent également, sous certaines conditions, avoir accès à la maturité professionnelle commerciale (post CFC). La maturité professionnelle commerciale peut aussi être préparée pendant la formation, selon le profil M de la formation commerciale de base.

Préparation pendant la formation en entreprise (voie M de la FCB) en 3 ans

ENSEIGNEMENT

Cette formation comporte 3 aspects:

1. pratique: 3 ans de pratique chez un maître d'apprentissage à raison de 3 jours par semaine;
2. théorique: 3 ans de cours professionnels commerciaux à raison de 2 jours de cours par semaine;
3. cours blocs et stages linguistiques: 3 périodes d'enseignement à plein temps, de 3 semaines réparties sur l'ensemble de la formation qui doivent permettre une étude intensive de certaines matières spécifiques.

TITRE OBTENU

CFC et maturité professionnelle commerciale.

LIEU DES COURS

Centre de formation professionnelle commerce, école de commerce André-Chavanne.

Ecole de commerce André-Chavanne

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
www.cec-chavanne.net
andre-chavanne@etat.ge.ch

Préparation en Ecole de Commerce à plein temps

ENSEIGNEMENT

Le modèle 3+1 prépare à la Maturité Professionnelle commerciale (MP). Il permet de préparer en école un CFC et une Maturité Professionnelle. L'essentiel de la pratique professionnelle est effectué en fin de formation sous la forme d'un stage en entreprise d'une année, lors de la 4^{ème} année de formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 69.

LIEU DES COURS

- Centre de formation professionnelle commerce
- Ecoles de commerce Nicolas-Bouvier, André-Chavanne et Aimée-Stitelmann.

TITRE OBTENU

CFC et Maturité professionnelle commerciale, les deux titres sont obtenus conjointement à l'issue de la 4^{ème} année.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCE

Ecole de commerce André-Chavanne

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
www.cec-chavanne.net
andre-chavanne@etat.ge.ch

Ecole de commerce Nicolas-Bouvier

Rue de Saint-Jean 60
1203 Genève
Tél. 022 546 22 00
Fax 022 546 22 55
<http://icp.ge.ch/po/nicolas-bouvier>
nicolas-bouvier@etat.ge.ch

Ecole de commerce Aimée-Stitelmann

Route de Base 24
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 388 20 50
Fax 022 388 20 99
<http://icp.ge.ch/po/aimee-stitelmann>
aimee-stitelmann@etat.ge.ch

PASSERELLE DUBS

Maturité Professionnelle – Hautes Ecoles Universitaires

Le collège pour adultes Alice-Rivaz offre, depuis la rentrée 2011, la possibilité de suivre une année de cours de préparation à l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'un certificat de maturité professionnelle d'être admis dans une Haute Ecole Universitaire suisse. Certaines universités étrangères peuvent reconnaître le certificat de maturité professionnelle complété du certificat d'examen complémentaire.

La passerelle Maturité Professionnelle-Hautes Ecoles Universitaires (DUBS) s'adresse aux candidat-e-s qui ont obtenu de bons résultats aux examens de maturité professionnelle et qui font preuve d'une solide motivation pour la poursuite de leurs études.

COURS DE PRÉPARATION À L'EXAMEN COMPLÉMENTAIRE

Le programme d'enseignement représente 22 heures de cours hebdomadaires, dispensés en soirée et répartis de la manière suivante:

- ▶ Français 4 heures;
- ▶ Allemand ou anglais 4 heures;
- ▶ Mathématiques 4 heures;
- ▶ Sciences expérimentales (biologie, physique, chimie) 6 heures;
- ▶ Sciences humaines (histoire, géographie) 4 heures.

EXAMEN COMPLÉMENTAIRE

L'examen complémentaire comprend l'évaluation des cinq domaines qui sont enseignés dans le cadre du cours préparatoire. Les évaluations en cours d'année sont indicatives. Pour l'obtention du certificat, seuls comptent les résultats à l'examen.

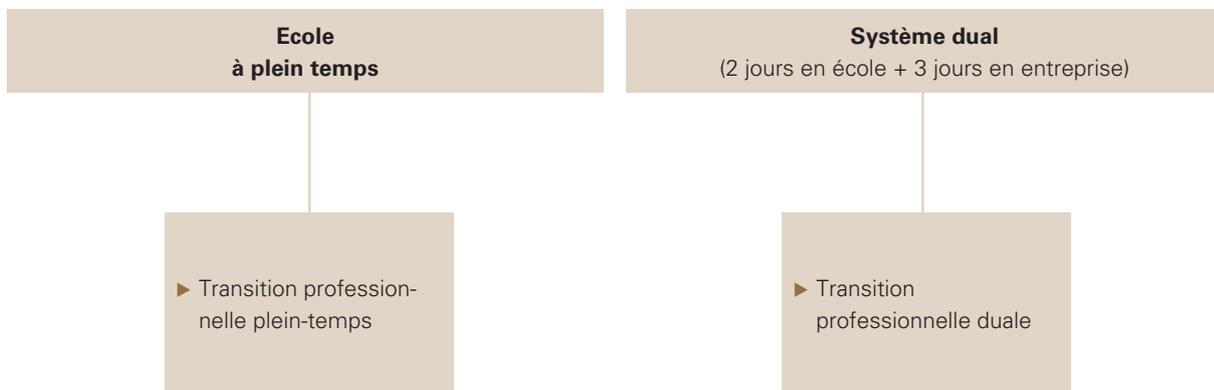
La session d'examen complémentaire se déroule au COPAD et inclut les épreuves suivantes:

- ▶ Une épreuve écrite et une épreuve orale en français, en allemand/en anglais, et en mathématiques;
- ▶ Une épreuve écrite dans le domaine des sciences expérimentales, subdivisée en trois parties;
- ▶ Une épreuve écrite dans le domaine des sciences humaines subdivisée en deux parties, histoire et géographie.

L'admission en passerelle maturité professionnelle se fait sur dossier. Toute personne intéressée peut obtenir des informations complémentaires par téléphone au +41 22 388 33 70 ou par courriel à l'adresse suivante: christophe.hauser@etat.ge.ch (séance d'information: www.copad.ch)

1.8

Structures de transition professionnelle



Les structures de transition professionnelle s'adressent aux jeunes gens et jeunes filles au terme de la scolarité obligatoire (qui ont 15 ans révolus au 31 juillet). Les structures de transition professionnelle accueillent des jeunes qui proviennent du cycle d'orientation, des Ecoles de Formation Préprofessionnelles et des classes d'accueil de l'enseignement postobligatoire.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La transition professionnelle est prise en charge par:

Centre de la Transition professionnelle – CTP
 Avenue de Châtelaine 40
 1203 Genève
 Tél. 022 388 73 20
 Fax 022 388 73 49
<http://edu.ge.ch/ctp>
contact-ctp@etat.ge.ch

LA TRANSITION PROFESSIONNELLE «PLEIN TEMPS»

Les classes de transition professionnelle plein-temps accueillent des élèves libérés de la scolarité obligatoire.

Ces structures s'adressent à des jeunes gens et à des jeunes filles qui:

- ▶ doivent encore définir un projet de formation;
- ▶ souhaitent consolider leurs acquis scolaires.

Par l'acquisition d'un savoir-faire en atelier (et lors de stages pratiques en entreprise) et par la mise à niveau des connaissances scolaires, ces structures permettent:

- ▶ de développer sa confiance en découvrant son potentiel et d'acquérir davantage d'autonomie;
- ▶ de préparer un projet professionnel et d'entreprendre une formation professionnelle (formation initiale de type CFC ou AFP 2 ans), ou d'entrer directement dans le monde du travail.

DURÉE DE LA FORMATION

Une année, exceptionnellement 2 ans, selon le projet.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

- ▶ français, mathématiques, géométrie, informatique, culture générale, information scolaire et professionnelle, éducation physique;
- ▶ pratique en ateliers: les élèves sont amenés à parcourir toutes les étapes conduisant à la réalisation d'un produit: conceptualisation, planification, calcul dessin, schéma, préparation de la matière, fabrication, utilisation des machines, etc.

Les supports utilisés sont: travail du métal, créations techniques, travail du cuir, décoration, menuiserie, mécanique, électricité, micro-mécanique, couture, dessin technique, dessin artistique, bureautique, cuisine.

TITRE OBTENU

Attestation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription doit être préparé par les personnes concernées de l'établissement du CO, des EFP du CEFI ou des classes d'accueil.

La direction attribue les élèves dans l'une ou l'autre des classes / ateliers, selon le profil et les intérêts des élèves, en lien naturellement avec les familles et les répondants des établissements concernés.

Les élèves inscrits sont convoqués ensuite pour un entretien.

SÉANCE D'INFORMATION

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

LA TRANSITION PROFESSIONNELLE «DUALE»

Les classes de transition professionnelle duale accueillent des élèves de 15 à 19 ans qui proviennent:

- ▶ de 11^{ème} regroupement B N/N;
- ▶ de classes ateliers du cycle d'orientation;
- ▶ des Ecoles de Formation Pré-professionnelle;
- ▶ des classes d'accueil du postobligatoire.

Ces classes s'adressent à des jeunes qui ont un statut permettant d'effectuer une activité professionnelle en entreprise, qui ont déjà défini leur projet professionnel et qui désirent entreprendre une formation professionnelle. Au moment de l'inscription, un stage d'une semaine minimum doit avoir été accompli dans le domaine professionnel choisi.

Ces classes ont pour objectifs d'acquérir:

- ▶ la maturité et les comportements adéquats pour une formation professionnelle;
- ▶ les compétences scolaires et savoir-faire professionnels nécessaires pour entrer en formation.

DURÉE DE LA FORMATION

Une année.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

La partie «scolaire» s'effectue sous la forme de 15-16 heures de cours sur 2 jours: les lundis et mardis ou les jeudis et vendredis.

- ▶ français, mathématiques, sciences humaines, éducation physique et options: anglais, bureautique, dessin ou vente;
- La partie pratique s'effectue sous la forme d'un stage de 10 mois en entreprise, à raison de 3 jours par semaine.

Pour être accepté dans une classe de transition professionnelle duale, il faut:

- ▶ avoir effectué avec succès un stage probatoire dans une entreprise;
- ▶ avoir signé une «convention de stage» qui précise les modalités pratiques du stage. Un stagiaire reçoit une indemnité correspondant à la moitié du salaire d'un apprenti de première année de la branche concernée.

TITRE OBTENU

Certificat de l'école et de l'entreprise.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription doit être préparé par les personnes concernées de l'établissement du CO, des EFP, des classes d'accueil ou des classes d'insertion professionnelle. Les élèves intéressés seront convoqués au Centre de la transition professionnelle. Ils devront défendre leur projet professionnel lors d'un entretien individuel.

SÉANCE D'INFORMATION

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

OÙ ADRESSER LE DOSSIER D'INSCRIPTION?

Centre de la Transition professionnelle – CTP

Av. de Châtelaine 40
1203 Genève
<http://edu.ge.ch/ctp>



Le Service de l'Accueil

2.0

Le Service de l'Accueil de la scolarité post obligatoire (ACPO) a pour mission de recevoir des jeunes gens et des jeunes filles, de 15 à 19 ans, principalement allophones, et de les accompagner dans une première étape d'intégration dans l'instruction publique genevoise. Le but principal de ce Service est d'amener les élèves allophones à un degré de francophonie qui leur permette de poursuivre une formation scolaire ou professionnelle.

2.1

Le Service de l'Accueil

- ▶ Accueil scolaire
- ▶ Classes d'accueil
- ▶ Classes d'insertion scolaire
- ▶ Classes d'insertion professionnelle

Les structures d'accueil sont réservées à des jeunes gens et jeunes filles, de 15 à 19 ans, le plus souvent non francophones qui viennent de l'étranger ou d'une classe d'accueil du CO (scolarisés depuis moins d'une année).

L'accueil scolaire

L'accueil scolaire est une structure offerte à mi-temps à des jeunes francophones ou non-francophones entre 15 et 19 ans récemment arrivés à Genève et qui ne peuvent pas être intégrés directement en classe. Elle permet d'établir une évaluation de l'élève afin de l'orienter au mieux vers une structure de la scolarité postobligatoire.

Cette classe a pour objectif d'aider ces jeunes dans leur première étape d'intégration à Genève au travers de l'enseignement du français et des mathématiques principalement, et d'activités socio-éducatives placées sous la responsabilité d'animateurs de la Fondation pour l'animation socio-culturelle (fasE).

DURÉE DE LA FORMATION

Quelques semaines à quelques mois

DÉBUT DES COURS

Tout au long de l'année, mais admission jusqu'à fin février.

CONTENU DE LA FORMATION

En heures hebdomadaires

Français: 9

Mathématiques: 9

Cet enseignement est complété par des activités socio-culturelles, des informations sociales et juridiques, des cours d'anglais, d'informatique et de connaissance du milieu, le cas échéant, des soutiens aux mineurs en difficulté.

TITRE(S) DÉLIVRÉ(S)

Aucun

ADMISSION

Conditions: Jeunes francophones ou non-francophones de 15 à 19 ans.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription sur rendez-vous tout au long de l'année, mais admission en classe jusqu'à la fin février.

DÉBOUCHÉS

Classes d'accueil ou d'insertion scolaire, classes de transition professionnelle plein-temps ou duale, classes de la scolarité postobligatoire, activités dans le monde du travail.

Les classes d'accueil

Les classes d'accueil reçoivent des élèves migrants non francophones de 15 à 19 ans récemment arrivés à Genève désirant suivre une formation scolaire qui leur permettra soit de continuer des études, soit d'entrer dans une filière professionnelle. Considérant la diversité des provenances et les différences de scolarisation antérieure, ce type de classe n'exige aucun pré-requis scolaire et peut varier de l'alphabétisation à la préparation à une douzième année.

Ces classes ont pour objectif l'apprentissage intensif du français, et parfois celui du «métier» d'élève (règles de vie d'une école) ainsi qu'une mise à niveau des connaissances générales.

INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Le Service de l'accueil prend les inscriptions, sur rendez-vous, durant toute l'année, mais de préférence durant le printemps et la semaine précédant la rentrée officielle des classes. Dans la mesure des places disponibles, les élèves sont intégrés dans les classes jusqu'à fin février: si un élève a été intégré en cours d'année (après octobre) et que ses capacités scolaires ne lui permettent pas d'intégrer directement une école de l'enseignement postobligatoire, il peut poursuivre dans une classe d'accueil l'année suivante. Il devra alors obtenir une lettre de recommandation.

DURÉE DE LA FORMATION

En principe une année.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

► Enseignement intensif de français, mathématiques, connaissances du milieu, information scolaire et professionnelle, ateliers divers, éducation physique.

TITRE OBTENU

Attestation.

Les classes d'insertion scolaire

Les classes d'insertion scolaire sont des classes qui reçoivent des élèves non-francophones de 15 à 19 ans issus de classe d'accueil ou récemment arrivés à Genève et qui n'ont pas un niveau scolaire suffisant, en particulier en français, pour envisager directement une intégration dans une école de leur choix. Cette structure les prépare à entrer dans les écoles du postobligatoire. Elle n'est pas une préparation à l'entrée à l'Université.

INSCRIPTIONS ET**CONDITIONS D'ADMISSION**

► Le Secteur «accueil» prend les inscriptions en juin sur la base d'une lettre de recommandation des directions des établissements scolaires concernés;

► en cours d'année les élèves récemment arrivés à Genève d'un pays francophone peuvent être inscrits dans ces classes.

Le redoublement en classe d'insertion scolaire n'est pas possible.

DURÉE DE LA FORMATION

Une année.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

► français, mathématiques, sciences humaines, éducation physique, anglais, arts visuels, information scolaire et professionnelle, sciences, informatique.

TITRE OBTENU

Attestation.

Les classes d'insertion professionnelle (CIP)

Les classes d'insertion professionnelle accueillent des élèves libérés de la scolarité obligatoire.

Elles s'adressent à des jeunes gens et des jeunes filles allophones (1 à 3 ans de scolarité à Genève) qui

► doivent encore définir un projet de formation;

► souhaitent consolider leurs connaissances scolaires et acquérir un savoir-faire en atelier (et lors de stages pratiques en entreprise).

Ces structures devraient leur permettre:

► de développer leur confiance en découvrant leurs potentiels et d'acquérir davantage d'autonomie;

► de préparer un projet professionnel et d'entreprendre une formation professionnelle (transition professionnelle duale, formation initiale de type CFC ou AFP 2 ans) ou d'entrer directement dans le monde du travail.

DUREE DE LA FORMATION

Une année, exceptionnellement 2 ans, selon le projet

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES

► français, mathématiques, information scolaire et professionnelle, éducation physique, sciences humaines;

► pratique en ateliers: les élèves sont amenés à parcourir toutes les étapes conduisant à la réalisation d'un produit: conceptualisation, planification, calcul desin, schéma, préparation de la matière, fabrication, utilisation des machines, etc.

► Les supports utilisés sont: hôtellerie et restauration, horticulture, travail du métal, créations techniques, travail du cuir, décoration, menuiserie, mécanique, électricité, micro-mécanique, couture, dessin technique, dessin artistique, bureautique, cuisine.

TITRE OBTENU

Attestation

MODALITES D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription doit être préparé par les personnes référentes du CO ou des classes d'accueil de l'ACPO.

La direction attribue les élèves dans l'une ou l'autre des classes / ateliers, selon le profil et les intérêts des élèves, en lien naturellement avec les familles et les répondants des établissements concernés.

Les élèves inscrits sont convoqués ensuite pour un entretien.

Service de l'Accueil de la scolarité postobligatoire – ACPO

Avenue de Châtelaine 97
1219 Châtelaine
Tél. 022 388 12 60
Fax 022 388 12 59
<http://edu.ge.ch/acpo>
contact-acpo@etat.ge.ch

Formation de culture générale

3.0

3.1 Ecole de culture générale

3.2 Ecole de culture générale pour adultes

Il existe à Genève trois Ecoles de culture générale: l'ECG Henry-Dunant (rive droite), l'ECG Jean-Piaget (rive gauche) et l'ECG Ella-Maillart (Genève-sud). Comme les autres écoles de culture générale de Suisse, les ECG assurent un solide niveau de connaissances générales (en français, en mathématiques, par exemple) additionnées de connaissances préprofessionnelles poussées dans le domaine des arts, de la communication, de la santé ou du travail social. Avec le certificat ECG, obtenu après trois années d'études, les Ecoles de culture générale donnent accès aux écoles supérieures du domaine professionnel choisi. L'élève peut obtenir un certificat de maturité spécialisée après des compléments supplémentaires en relation avec le domaine professionnel concerné. Le titre de maturité spécialisée lui ouvre la porte des filières HES correspondantes.



3.1

Ecole de culture générale (ECG)

L'Ecole de culture générale prépare à diverses formations professionnelles tertiaires (ES ou HES). Pour les élèves ne souhaitant pas poursuivre leur formation à l'ECG, l'année préparatoire constitue aussi une bonne préparation à un apprentissage.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 68.

INSCRIPTIONS ET SÉANCES D'INFORMATION

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

TITRES OBTENUS

Certificat ECG, avec mention de l'option spécifique choisie:

- ▶ option arts;
- ▶ option communication-information;
- ▶ option santé;
- ▶ option socio-éducative.

Ce titre est reconnu sur le plan suisse: il comporte l'étude de deux langues secondes, dont une langue nationale, la validation d'un stage pratique de deux semaines et l'évaluation d'un travail personnel de certificat.

ENSEIGNEMENT

Les domaines d'études sont:

- ▶ Français et langues étrangères.
- ▶ Mathématiques et sciences expérimentales.
- ▶ Sciences humaines et sociales.
- ▶ Arts et arts appliqués.
- ▶ Sports.

Le certificat ECG permet de poursuivre le programme d'étude de la maturité spécialisée (MS) dans l'option préprofessionnelle suivie jusqu'au certificat.

Structure de la formation: certificat de culture générale

LE CURSUS EST CARACTÉRISÉ PAR :

- ▶ des disciplines communes de culture générale;
- ▶ des disciplines d'option préprofessionnelle;
- ▶ un stage pratique;
- ▶ un travail personnel de certificat;
- ▶ une option complémentaire.

▶ Des disciplines communes de culture générale dès la 1^{ère} année

Une large place est faite à l'enseignement de disciplines de culture générale en tronc commun.

▶ Une option spécifique préprofessionnelle dès la 2^{ème} année

Dès la 2^{ème} année d'études, l'élève choisit l'une des quatre orientations proposées à l'ECG. Dans chacune des orientations, la formation est constituée par des options préprofessionnelles (OSP).

▶ Un stage pratique

L'élève doit accomplir un total de deux semaines de stage pratique (10 jours/80 heures) durant son cursus à l'ECG.

▶ Un travail personnel de certificat

En 3^{ème} année, l'élève effectue, seul ou avec un-e camarade, un travail de certificat. Le sujet du travail personnel peut être en lien avec son choix d'OSP.

▶ Des possibilités d'options complémentaires en 2^{ème} et 3^{ème} années

L'élève a la possibilité de choisir une option complémentaire (OC) lui permettant d'approfondir le domaine d'étude de l'OSP ou de découvrir d'autres domaines.

▶ Elèves sportifs d'élite, musiciens ou danseurs

Les élèves sportifs d'élite, musiciens ou danseurs, qui poursuivent des études de musique ou de danse dans des écoles pro-

3 ^{ème} année	Disciplines communes	OSP	OC	Stage pratique	Travail personnel de certificat
2 ^{ème} année	Disciplines communes	OSP	OC		
1 ^{ème} année	Disciplines communes				

OS= Option spécifique. OC= Options complémentaires, choix de cours pour approfondir le domaine de l'OS ou pour découvrir d'autres domaines

fessionnelles, peuvent bénéficier, le cas échéant, d'un aménagement de leur plan d'études afin de pouvoir concilier l'école et leur activité sportive ou artistique.

Débouchés

L'école de culture générale donne accès à de nombreuses formations.

► La maturité spécialisée donne accès directement aux hautes écoles spécialisées suivantes:

- MS arts: Haute Ecole d'Art et de Design ou Haute Ecole de Musique (HEAD ou HEM)
- MS communication-information: Haute Ecole de Gestion (HEG) ou Ecole suisse de Tourisme (EST à Sierre)
- MS santé : Haute Ecole de Santé (HEdS)
- MS travail social: Haute Ecole de Travail Social (HETS)
- soit au concours ou à la procédure d'admission.

► Le certificat ECG donne accès aux écoles supérieures ES suivantes:

- OSP arts: cette option implique des compétences personnelles spécifiques. Toute admission dans une école d'arts visuels, de musique ou de théâtre est conditionnée par la réussite d'un concours d'entrée.
- OSP communication-information : Ecole hôtelière de Genève, Ecole Internationale de Tourisme à Lausanne (EIT)
- OSP santé et social : Centre de Formation professionnelle santé et social (CFPS)

► Apprentissages: les élèves porteurs du certificat ECG peuvent être dispensés de certains cours et d'examens, ou bénéficier de raccourcissement de formations professionnelles.

Maturités spécialisées

La maturité spécialisée comprend des stages pratiques et/ou des cours complémentaires, ainsi qu'un travail de maturité qui porte sur une problématique issue des stages. Il prend la forme d'une réalisation dans le domaine artistique ou dans un des domaines de la communication.

- Maturité spécialisée arts (visuels ou musique)
- Maturité spécialisée communication-information
- Maturité spécialisée santé
- Maturité spécialisée travail social

Classes préparatoires

Une année de transition est offerte à certaines conditions aux élèves issus de 11^{ème} du CO qui ne remplissent pas les conditions d'admission en 1^{ère} de l'ECG.

Ecole de culture générale Henry-Dunant

Avenue Edmond-Vaucher 20
1203 Genève
Tél. 022 388 59 00
Fax 022 388 59 80
www.ge.ch/po/dunant
info-ecg-dunant@etat.ge.ch

Ecole de culture générale Ella-Maillart

Route de Base 22
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 546 29 70
Fax 022 546 29 99
www.ge.ch/po/maillart
info-ecg-maillart@etat.ge.ch

Ecole de culture générale Jean-Piaget

Chemin de Grange-Falquet 17
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 388 78 00
Fax 022 388 78 79
www.ge.ch/po/piaget
info-ecg-piaget@etat.ge.ch

3.2

Ecole de culture générale pour adultes

L'Ecole de culture générale comprend une section de cours pour adultes.

ORGANISATION DES ÉTUDES

L'Ecole de culture générale pour adultes est une école du secondaire II qui:

- ▶ Propose une formation permettant d'obtenir un certificat de culture générale (option santé ou option socio-éducative), reconnu par les Ecoles supérieures (CFPS) et les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) des domaines de la santé et du travail social.

Le certificat délivré par l'ECGA est reconnu dans toute la Suisse. Il donne accès, aux conditions définies, à la «formation maturité spécialisée».

- ▶ Offre une possibilité d'effectuer des compléments de formation spécifiques en santé en vue d'une admission dans une école ES, et en sciences humaines en vue d'une admission à la HETS.

L'ensemble des cours du certificat équivaut à un programme de 2 années à temps plein, soit 18 heures de cours par semaine.

Les cours sont regroupés en tronc commun et en disciplines spécifiques à chaque option. Ils ont lieu le soir, du lundi au vendredi, de 18h à 21h40.

Les compléments de formation en sciences humaines pour l'admission à la HETS sont organisés sous la forme de deux modules:

- ▶ Sciences humaines A (max. 6h): philosophie, psychologie, sociologie.
- ▶ Sciences humaines B (max 4h): droit, économie politique, géographie, histoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Age minimum: 20 ans. (19 ans sous certaines conditions)

- ▶ Les étudiants ayant suivi leur scolarité dans le système genevois doivent avoir quitté celui-ci depuis 1 an au moins.

- ▶ Le niveau scolaire à l'admission doit être équivalent à celui de la fin de la scolarité obligatoire à Genève (9^{ème} année du Cycle d'orientation réussie).

- ▶ Remplir les conditions de séjour prévues par l'Office cantonal de la population et, en principe, être domicilié dans le canton de Genève.

- ▶ En principe, exercer une activité professionnelle ou jugée similaire.

- ▶ Les compléments de formation sont ouverts aux étudiants déjà en possession d'un certificat de fin de formation secondaire postobligatoire.

ADMISSION

consultez le site internet:

<http://icp.ge.ch/po/jean-piaget-base/ecga>

DURÉE DES ÉTUDES

La durée des études dépend du niveau de départ; la formation est organisée selon un système d'unités capitalisables.

TITRES OBTENUS

- ▶ Certificat de culture générale
- ▶ Attestation de formation complémentaire.

Ecole de culture générale pour adultes

Chemin Grange-Falquet 17

1224 Chêne-Bougeries

Tél. 022 388 78 70

Fax 022 388 78 16

<http://icp.ge.ch/po/jean-piaget-base/ecga>

ECGAD@etat.ge.ch

Formation gymnasiale

4.0

- 4.1 Collège de Genève
- 4.2 Collège pour adultes Alice-Rivaz



4.1

Collège de Genève

La formation gymnasiale permet aux élèves d'acquérir de solides connaissances fondamentales et de développer leur ouverture d'esprit et leur capacité de jugement indépendant.

Le Collège de Genève prépare à la maturité gymnasiale dans le cadre d'un système articulé autour d'options qui permettent de répondre aux intérêts, aux aptitudes et aux besoins des élèves. Le Collège de Genève est une école de formation générale qui donne notamment accès aux études universitaires et à d'autres formations supérieures.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 70.

INSCRIPTIONS ET SÉANCES D'INFORMATION

www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

TITRE OBTENU

Certificat de maturité gymnasiale.

ENSEIGNEMENT

► Tout élève suit obligatoirement des enseignements dans les disciplines fondamentales, qui garantissent une solide formation générale tout en respectant un équilibre entre les divers domaines d'études.

► L'élève choisit une option spécifique et une option complémentaire parmi celles offertes par le règlement fédéral (ORRM) que Genève a retenues. Les options donnent à l'élève l'occasion de personnaliser son cursus scolaire et favorisent une formation nuancée par des choix échelonnés. L'option spécifique donne

l'accent principal, que l'option complémentaire renforce ou diversifie.

► Le travail de maturité doit démontrer l'aptitude de l'élève à chercher l'information, à l'évaluer, à l'exploiter et à la structurer. L'élève acquiert ainsi une méthode de travail et apprend à développer son autonomie et ses facultés de synthèse dans l'approche personnelle d'un sujet qu'il a choisi.

MATURITÉ MENTION BILINGUE

L'élève a la possibilité d'obtenir la maturité gymnasiale avec une mention bilingue allemand, anglais, ou italien. Deux formules sont offertes aux élèves: par enseignement ou par séjours linguistiques et scolaires.

L'élève admissible au Collège peut demander au moment de son inscription une admission en mention bilingue par enseignement s'il obtient aux différents stades de son inscription au moins 4,5 en français et au moins 4,5 en allemand, anglais ou italien, selon la langue d'immersion choisie. Cinq collèges offrent cette option.

Au terme du premier semestre de la première année, l'élève qui obtient 4,5 en français et 4,5 dans la langue d'immersion choisie peut s'inscrire en maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires. Tous les collèges offrent cette possibilité.

► **Élèves musiciens et danseurs:** Les élèves admissibles en 1^{ère} du Collège de Genève qui ont réussi leur entrée

- soit en filière préprofessionnelle de la CEGM ou professionnelle de la HEM,
- soit en filière préprofessionnelle de l'Académie de danse du CPM

peuvent bénéficier d'un cursus aménagé.

Localisation: Collège de Candolle

► **Élèves sportifs:** Les élèves admissibles en 1^{ère} du Collège de Genève qui sont reconnus comme sportifs de niveau national et international peuvent bénéficier des aménagements suivants :

- aménagement de l'horaire,
- dispense d'éducation physique,
- appuis et rattrapages,
- octroi facilité de congés sportifs,
- éventuelle prolongation de la durée de la scolarité.

Localisation: Collèges André-Chavanne et Madame de Staël.

ÉTUDES ULTÉRIEURES

Après la maturité gymnasiale, il est possible de poursuivre sa formation

- à l'Université: toutes les universités de Suisse;
- aux Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich: l'EPFL et l'EPFZ;
- dans une Haute école spécialisée (HES): en justifiant, soit d'une pratique professionnelle ou d'un stage d'une année dans le domaine choisi, soit de la réussite d'une Classe passerelle (voir pages 17 à 23).

Articulation des disciplines fondamentales et des options (modèle genevois)

		11 disciplines fondamentales qui se répartissent en 13 enseignements	+ 1 option spécifique ²⁾ à choisir dans la liste ci-dessous	+ 1 option complémentaire ³⁾ à choisir dans la liste ci-dessous
Langues	30 à 40%	français ¹⁾	latin ou grec ou 3 ^e langue nationale ou anglais ou espagnol	
		2 ^e langue nationale ¹⁾		
		latin ou anglais ou 3 ^e langue nationale ¹⁾		
		anglais de base (facultatif)		
Mathématiques et sciences expérimentales	25 à 35%	mathématiques ¹⁾	physique et applications des mathématiques	applications des mathématiques
		introduction à la démarche scientifique		informatique
		physique	biologie et chimie	physique
		chimie		chimie
		biologie		biologie
Sciences humaines	10 à 20%	histoire	économie et droit	géographie
		géographie		histoire
		philosophie		économie et droit
		introduction à l'économie et au droit		philosophie
Arts	5 à 10%	arts visuels ou musique	arts visuels	musique ⁴⁾
			musique	arts visuels ⁴⁾
Options et travail de maturité	15 à 25%	option spécifique ¹⁾	←	sports ⁴⁾
		option complémentaire	←	
		travail de maturité		
		éducation physique		

¹⁾ Disciplines faisant l'objet d'un examen final.

²⁾ L'option spécifique est à choisir parmi les 7 disciplines ou groupes de disciplines indiqués, une langue choisie comme discipline fondamentale et le double choix arts visuels et musique étant exclus.

³⁾ L'option complémentaire est à choisir parmi les 12 disciplines indiquées, à l'exception de celle(s) déjà choisie(s) en option spécifique.

⁴⁾ Le cumul d'une option spécifique et d'une option complémentaire dans les domaines arts et sports est exclu.

**Le Collège de Genève
comprend 10 établissements
et un Collège pour Adultes,
Alice-Rivaz**

RIVE DROITE

**Collège de Genève
Conférence des directrices et
directeurs**

Administration
Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 33 90
Fax 022 388 33 91
college-de-geneve@etat.ge.ch

Collège André-Chavanne

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
www.ge.ch/po/chavanne
andre-chavanne@etat.ge.ch

Collège Rousseau

Avenue du Bouchet 16 A
1209 Genève
Tél. 022 388 09 00
Fax 022 388 09 50
www.ge.ch/po/rousseau
college.rousseau@etat.ge.ch

Collège Sismondi

Chemin Eugène-Rigot 3
1202 Genève
Tél. 022 388 79 00
Fax 022 388 79 49
www.ge.ch/sismondi
college.sismondi@etat.ge.ch

Collège Voltaire

Rue Voltaire 21
1201 Genève
Tél. 022 388 08 00
Fax 022 388 08 80
www.ge.ch/po/voltaire
college.voltaire@etat.ge.ch

RIVE GAUCHE

Collège Calvin

Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 32 00
Fax 022 388 32 01
www.ge.ch/po/calvin
college.calvin@etat.ge.ch

Collège de Candolle

Rue d'Italie 5
1204 Genève
Tél. 022 388 48 00
Fax 022 388 48 39
www.ge.ch/po/candolle
college.candolle@etat.ge.ch

Collège Emilie-Gourd

Rue Le-Corbusier 15
1208 Genève
Tél. 022 388 36 10
Fax 022 388 36 99
www.ge.ch/emilie-gourd
emilie-gourd@etat.ge.ch

Collège Claparède

Chemin de Fossard 61
1231 Conches
Tél. 022 388 22 00
Fax 022 388 22 37
www.ge.ch/po/claparede
college.claparede@etat.ge.ch

Collège de Saussure

Vieux-Chemin d'Onex 9
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 388 43 00
Fax 022 388 43 99
www.ge.ch/po/saussure
college.saussure@etat.ge.ch

Collège Madame de Staël

Route de Saint-Julien 25
1227 Carouge
Tél. 022 388 48 50
Fax 022 388 49 28
www.ge.ch/po/stael
madame-de-stael@etat.ge.ch

Collège pour adultes**Alice-Rivaz**

Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél: 022 388 33 70
Fax: 022 388 33 76
www.copad.ch
copad@etat.ge.ch

4.2

Collège pour adultes Alice-Rivaz

Le Collège pour adultes Alice-Rivaz prépare à la maturité gymnasiale dans le cadre d'un système articulé autour d'options qui permettent de répondre aux intérêts et aux aptitudes des élèves. Il propose à des adultes de suivre ou de reprendre un cursus gymnasial parallèlement à une activité professionnelle.

Au terme de leurs études, ces adultes pourront obtenir un certificat de maturité gymnasiale, reconnu par la Confédération, qui donne notamment accès aux études universitaires et à d'autres formations supérieures.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Avoir un niveau scolaire pré-gymnasial à l'issue de la scolarité obligatoire
- ▶ Avoir quitté depuis 2 ans au moins (dérogation possible) une école publique préparant à une maturité gymnasiale reconnue par la Confédération
- ▶ Avoir une expérience professionnelle ou jugée similaire
- ▶ Être en règle avec les conditions de séjour prévues par l'Office cantonal de la population
- ▶ Exercer une activité professionnelle ou jugée similaire.

ORGANISATION DES ETUDES

L'enseignement comporte 4 niveaux: propédeutique, 1^{ère} année (correspond à la 2^{ème} année du Collège de Genève), la 2^{ème} et 3^{ème} année. Les cours ont lieu le soir et le samedi matin. Possibilité de suivre quelques cours l'après-midi ou en fin d'après-midi.

LIEUX DES COURS

Les cours ont lieu au 2-4, rue Théodore-de-Bèze (proche du collège Calvin).

DUREE DES ETUDES

La durée des études est de 2 à 4 ans, selon les acquis.

TITRE OBTENU

Certificat de maturité gymnasiale.

ÉTUDES ULTÉRIEURES

- ▶ à l'Université: toutes les universités de Suisse;
- ▶ aux Ecoles polytechniques fédérales: l'EPFL et l'EPFZ;
- ▶ dans une Haute école spécialisée (HES): en justifiant, soit d'une pratique professionnelle ou d'un stage d'une année dans le domaine choisi, soit de la réussite d'une Classe passerelle (voir pages 17 à 23).

PASSERELLE DUBS: MATURITÉ PROFESSIONNELLE – HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES

Le collège pour adultes Alice-Rivaz, le COPAD, offre, dès la rentrée 2011, la possibilité de suivre une année de cours de préparation à l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'un certificat de maturité professionnelle d'être admis dans une Haute Ecole Universitaire suisse. Certaines universités étrangères peuvent reconnaître le certificat de maturité professionnelle complété du certificat d'examen complémentaire.

La passerelle Maturité Professionnelle-Hautes Ecoles Universitaires (DUBS) s'adresse aux candidat-e-s qui ont obtenu de bons résultats aux examens de maturité professionnelle et qui font preuve d'une solide motivation pour la poursuite de leurs études, au niveau tertiaire universitaire.

Collège pour adultes Alice-Rivaz

Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 33 70
Fax 022 388 33 76
www.copad.ch
copad@etat.ge.ch

INSCRIPTIONS, SEANCES
D'INFORMATION MATURITÉ
GYMNASIALE ET PASSERELLE DUBS
www.copad.ch

Formations des Hautes écoles

5.0

5.1 Université de Genève

5.2 Facultés, écoles et instituts hors de Genève

5.3 HES-SO Genève

5.4 Formations HES hors de Genève



5.1

Université de Genève

Deuxième plus grande haute école de Suisse avec plus de 15'500 étudiants, l'Université de Genève offre une palette de formations unique en Suisse romande. Composée de huit facultés – sciences, médecine, lettres, sciences économiques et sociales, droit, théologie, psychologie et sciences de l'éducation, traduction et d'interprétation – l'Université met également l'accent sur la recherche interdisciplinaire. En outre, elle a créé des centres interfacultaires et de nombreux programmes plurifacultaires.

Le meilleur moyen de découvrir l'Université est de consulter son site internet: unige.ch

ORIENTATION

Les filières d'études proposées par l'UNIGE seront présentées lors d'une journée d'information qui aura lieu le 27 février 2013 à Uni Mail (inscriptions sur le site unige.ch/journeeinfo). L'ensemble des informations sur ces filières sont également disponibles sur le site unige.ch. Par ailleurs, le programme «Boussole» offre aux élèves du Collège de Genève et des écoles privées genevoises, à la fois la possibilité de participer à des ateliers d'orientation et de faire un stage de courte durée à l'Université, dans la faculté de leur choix.

Les fiches disponibles sur orientation.ch pourront également vous être utiles. Elles sont disponibles à la Cité des métiers et de la formation (CdMF) de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (Cf adresse, p. 61).

Utilisez, enfin, tout ce qui existe dans votre école, notamment le centre de documentation, et renseignez-vous auprès de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue qui met à votre disposition des conseillères en orientation et de nombreuses sources d'information.

INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire à l'Université de Genève, les candidats doivent posséder un certificat suisse de maturité ou un titre étranger jugé équivalent. L'Université de Genève peut également admettre des candidats dépourvus de titres secondaires.

Retrouvez toutes les informations sur le site unige.ch/sinscrire ou adressez-vous au Service des admissions

Uni Dufour
immat@unige.ch
 Tel. 022 379 71 11
unige.ch/admission

ORGANISATION, DUREE DES ETUDES, RECOMMANDATIONS

L'année académique commence à la mi-septembre et se termine fin mai. Les cours du semestre d'automne vont de septembre à décembre, ceux du semestre du printemps de février à mai.

Il y a deux ou trois sessions possibles d'examens: en janvier-février, mai-juin et août-septembre, selon les programmes d'études des facultés.

L'obtention du premier titre universitaire, le baccalauréat universitaire (Bachelor), nécessite 6 semestres (180 crédits ECTS). La maîtrise universitaire (Master), qui sanctionne la fin des études de base, s'obtient après 3 ou 4 semestres supplémentaires (respectivement 90 et 120 crédits ECTS). L'obtention d'un doctorat requiert entre 3 et 5 ans après la maîtrise universitaire.

Si vous vous dirigez vers la Faculté des lettres, vous devrez manier la langue française avec aisance. Pour beaucoup de langues vivantes étrangères, les débutants sont acceptés sauf pour l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien, où une bonne maîtrise de la langue écrite et orale est exigée. Si vous choisissez le latin ou le grec, il est préférable de l'avoir étudié au collège. Si tel n'est pas le cas vous devrez suivre des cours de rattrapage dans ces langues durant la première année universitaire.

Un rattrapage de latin vous est également imposé si vous ne l'avez pas étudié au collège et que vous choisissez une langue romane en Faculté des lettres. Pour le droit, il est recommandé d'avoir une bonne connaissance de l'allemand.

Pour un très grand nombre de filières (psychologie, sciences, médecine, sciences économiques et sociales, droit, traduction et interprétation), il est recommandé de posséder de bonnes connaissances d'anglais, car les textes scientifiques, économiques, politiques, juridiques, sont très fréquemment écrits dans cette langue. L'allemand et l'anglais sont exigés pour poursuivre des études menant à l'enseignement primaire. Un séjour linguistique pendant les vacances qui suivent l'obtention de la maturité est souvent profitable.

L'élève qui se destine aux filières économiques et de gestion d'entreprises (HEC) a avantage à approfondir les mathématiques au collège. Enfin, pour celle ou celui qui choisit la Faculté des sciences, la sélection de sciences en option spécifique (physique, application des mathématiques, voire chimie et biologie) est vivement conseillée. Il en est de même pour les sciences du mouvement et du sport à la Faculté de médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

La Faculté des sciences de l'Université de Genève cultive l'excellence avec un enseignement et une recherche de pointe dans de nombreux domaines incluant la biologie, la chimie, l'informatique, la physique et l'astrophysique, les mathématiques, les sciences pharmaceutiques et les sciences de la Terre et de l'environnement. Quelques 2000 étudiants, dont 46% d'étudiantes, y suivent plus de 400 cours, séminaires et travaux pratiques.

L'Université de Genève est un membre fondateur de la Ligue des Universités de Recherche Européenne et depuis de nombreuses années la haute école qui a obtenu le plus de subsides du Fonds National de la Recherche Scientifique, subsides obtenus sur concours. Classée parmi les meilleures du monde et au premier plan suisse par plusieurs classements internationaux (Times, Newsweek), la Faculté des sciences excelle dans de nombreux domaines allant des sciences de la vie aux sciences physiques. Elle abrite trois pôles de recherche nationaux, un en biologie «Frontiers in Genetics», un autre en physique «Materials with Novel Electronic Properties-MaNEP» et un troisième en biologie chimique.

Cette excellence en recherche reconnue internationalement, ainsi que le grand nombre de doctorants et postdoctorants permettent d'assurer un enseignement de haut niveau dans les domaines les plus avancés et dans un cadre international. Ces éléments profitent également aux étudiants de premier cycle qui bénéficient d'un encadrement de qualité, personnalisé, d'enseignants de premier plan pouvant leur transmettre les connaissances de bases indispensa-

bles mais également leur enthousiasme pour la recherche, et les sensibiliser aux défis scientifiques d'aujourd'hui.

Faculté des sciences Sciences III

Quai Ernest-Ansermet 30
1211 Genève 4
Tél. 022 379 66 61/62/63
Fax 022 379 67 16
www.unige.ch/sciences
secretariat-etudiants-sciences@unige.ch

FACULTÉ DE MÉDECINE

Soucieuse de s'adapter en permanence à l'évolution des connaissances biomédicales et aux mutations de la société, la Faculté de Médecine de l'Université de Genève fait figure de pionnière en matière de formation. Elle a la particularité d'intégrer l'unique école de médecine dentaire de Suisse romande. Sa mission d'éducation, incarnée par le décanat et le corps enseignant, repose sur un curriculum académique varié dans lequel l'innovation induit la motivation. Font également partie de cette quête d'excellence le niveau des programmes de recherche, un bon équilibre entre les sciences fondamentales et cliniques, le développement des compétences, l'éthique et le professionnalisme médical. Par ailleurs, la qualité de la collaboration entre la Faculté et les Hôpitaux Universitaires de Genève génère le dynamisme qui permettra aux futurs médecins de prendre en compte les besoins en santé publique et communautaires, par exemple en médecine de premier recours, devenue un enjeu sociétal majeur. De plus,

la recherche médicale est maintenue à un haut niveau par près de 200 groupes, tant pour la recherche fondamentale que pour la clinique. Enfin, la Faculté s'ouvre sur la Cité via de nombreuses initiatives destinées à un large public, sous le label Faculté et Cité. L'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport (ISMMS) est intégré à cette Faculté. L'ISMMS a pour but de former des professionnels dans le domaine des sciences de la vie et du mouvement humain.

Faculté de médecine

Filière médecine humaine

CMU

Rue Michel Servet 1

1211 Genève 4

Tél. 022 379 50 12/13/15

www.unige.ch/medecine

conseiller-etudes-medecine@unige.ch

Filière médecine dentaire

Faculté de médecine

Section de médecine dentaire

Rue Barthélemy-Menn 19

1205 Genève

Tél. 022 379 40 90/11

ISMMS (Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport)

Université de Genève

Rue du Conseil-Général 10

1205 Genève

Tél. 022 379 00 27

ismms-medecine@unige.ch

FACULTÉ DES LETTRES

La Faculté des lettres, lieu de réflexion, d'enseignement et de recherches, se propose d'interroger l'homme à travers l'étude des langages, des oeuvres, des arts, des institutions, des développements de l'histoire et des relations humaines. Elle offre une large palette d'enseignements tels que les principales langues européennes, les sciences de l'Antiquité, la linguistique, l'histoire, l'histoire de l'art et la philosophie. Elle est la seule faculté en Suisse romande à proposer une formation en langues arabe, arménienne, chinoise et japonaise.

La Faculté travaille en étroite liaison avec l'École de langue et de civilisation françaises, les cours d'été de langue et de civilisation françaises et l'Institut européen de l'Université.

Faculté des lettres

Uni Bastions

Rue De-Candolle 5

1211 Genève 4

Tél. 022 379 73 16

Fax 022 328 16 29

www.unige.ch/lettres

thuy.nguyen@unige.ch

ELCF (Ecole de langue et de civilisation françaises)

Tél. 022 379 74 33/36/37

www.unige.ch/fle

elcf@unige.ch

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La Faculté des SES se caractérise par son interdisciplinarité dans les différentes filières de formation que sont la gestion d'entreprise, les sciences économiques, les systèmes d'information, la socio-économie, la science politique, la sociologie, la géographie, l'histoire économique et les relations internationales. Ces dernières préparent à des professions diverses et variées, notamment au sein d'entreprises privées, d'administrations publiques, etc. L'analyse des structures sociales, des processus politiques, des relations internationales, des rapports de l'homme avec l'espace, l'étude des mécanismes économiques, aussi bien à l'échelle des entreprises que des espaces économiques et sociaux dans leur ensemble, constituent ses principaux domaines d'intérêt. Tant les études que les recherches sont caractérisées par l'approche historique des phénomènes, ainsi que par l'utilisation des méthodes les plus modernes de traitement et d'analyse de l'information, faisant appel aux mathématiques, à la statistique et à l'informatique. La Faculté souhaite contribuer au développement de l'esprit d'analyse et de synthèse de ses étudiants, favoriser leur autonomie intellectuelle, et susciter leur imagination ainsi que leur créativité.

Faculté des sciences économiques et sociales

Uni Mail

Boulevard du Pont d'Arve 40

1211 Genève 4

Tél. 022 379 80 14/16/17/18

Fax 022 379 99 19

www.unige.ch/ses

webmaster@ses.unige.ch

FACULTÉ DE DROIT

Le droit occupe une place toujours plus importante au sein de notre société, à mesure que les ressources de toute nature diminuent. Il s'étend et se développe tant dans les relations entre les particuliers qu'à l'intérieur des structures étatiques, et dans les rapports internationaux.

La Faculté de droit s'emploie à donner aux étudiants la capacité de travailler de manière autonome tout en les encadrant afin de stimuler leur esprit critique. Elle offre une riche palette d'enseignements et a mis en place un large réseau avec les facultés de droit suisses (par ex., maîtrises bilingues avec l'Université de Bâle) ou étrangères (par ex., programme d'échanges d'étudiants et d'enseignants avec la Harvard Law School).

Ancrée au sein du milieu judiciaire, la Faculté de droit a créé, avec ses partenaires (associations d'avocats, pouvoirs politiques et judiciaires), une nouvelle Ecole d'avocature. Par ailleurs, elle bénéficie de la proximité des nombreuses organisations internationales qui œuvrent au développement d'un ordre juridique international et entretient des relations soutenues avec certaines d'entre elles, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ou les tribunaux pénaux internationaux.

Faculté de droit

Uni Mail
Boulevard du Pont d'Arve 40
1211 Genève 4
Tél. 022 379 85 63
Tél. 022 379 84 20
Fax 022 379 84 15
www.unige.ch/droit
secretariat-etudiants-droit@unige.ch

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

La Faculté de théologie existe depuis la fondation de l'Académie de Genève en 1559. Elle offre une formation universitaire dans les sept disciplines qui composent la théologie chrétienne: l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, l'histoire du christianisme, l'histoire/sciences des religions, la théologie systématique, l'éthique et la théologie pratique. A ce programme de base, s'ajoutent les langues bibliques (hébreu, grec) ainsi qu'une série de disciplines complémentaires comme la philosophie, la psychologie et la sociologie des religions, l'œcuménisme, le judaïsme, l'islam, enseignées conjointement avec la Faculté des lettres.

Forte de ses racines protestantes, la Faculté est un lieu de dialogue et de liberté intellectuelle: elle accueille des étudiants de toutes provenances et de toutes convictions. L'Institut d'histoire de la Réformation est rattaché à la Faculté dans lequel se poursuivent des recherches de pointe. Des liens étroits existent aussi avec l'Institut œcuménique de Bossey et l'Institut de théologie orthodoxe de Chambésy.

Faculté autonome de théologie protestante

Uni Bastions
Rue De-Candolle 5
1211 Genève 4
Tél. 022 379 74 22
Fax 022 379 74 30
www.unige.ch/theologie
info-theologie@unige.ch

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

La FPSE comprend deux sections et une unité appelée TECFA (Technologies de formation et apprentissage). La Section de psychologie étudie le comportement humain sous tous ses aspects et à tous les âges. Au carrefour de nombreuses disciplines scientifiques dont la sociologie, l'informatique, la médecine ou les neurosciences, la recherche en psychologie revêt toujours plus d'importance. La Section des sciences de l'éducation étudie l'ensemble des phénomènes liés aux apprentissages et à la transmission des savoirs dans les systèmes éducatifs. Depuis 1996, elle forme également les futurs enseignants des écoles primaires. Le Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire est la première étape d'une formation à l'enseignement primaire qui s'achève en quatrième année avec le certificat en enseignement primaire organisé dans le cadre de l'institut universitaire de formation des enseignants (IUFE). Enfin, TECFA mène des recherches sur les applications des technologies du traitement de l'information aux processus d'apprentissage.

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Uni Mail
Boulevard du Pont d'Arve 40
1211 Genève 4
Tél. psychologie
022 379 90 17/18/19
Tél. sciences de l'éducation
022 379 90 12/13/14
Fax 022 379 90 49
www.unige.ch/fapse

FACULTÉ DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION

Située au cœur de l'Europe, à un carrefour international, la Faculté de traduction et d'interprétation (FTI) bénéficie d'un environnement extrêmement favorable et porteur. Elle offre de nombreuses formations dans les domaines de la communication multilingue, de la traduction, de l'interprétation de conférence et du traitement informatique multilingue correspondant aux besoins de la société et du marché. Les langues officielles de la FTI sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français, l'italien et le russe. Les étudiants ont la possibilité de choisir entre plusieurs combinaisons linguistiques et différentes spécialisations en maîtrise (traduction juridique, économique, scientifique et technique, littéraire). Grâce aux accords passés par la FTI avec de nombreuses universités, diverses possibilités d'échange sont offertes.

Faculté de traduction et d'interprétation

Uni Mail
Boulevard du Pont-d'Arve 40
1211 Genève 4
Tél. 022 379 87 08/07
Fax 022 379 87 16/50
www.unige.ch/traduction-interpretation
marie-laure.cudet@unige.ch

INSTITUT EUROPÉEN DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'institut européen de l'Université de Genève a succédé à l'Institut universitaire d'études européennes, fondé en 1963 par Denis de Rougemont. De réputation internationale, l'objectif de ce centre interfacultaire (Faculté des sciences économiques et sociales, Faculté de droit, Faculté des lettres) est de coordonner et promouvoir des enseignements en études européennes, ainsi que de poursuivre des recherches sur l'Europe en construction. De nature interdisciplinaire, l'Institut européen propose deux masters:

- ▶ Le Master en études européennes (120 crédits ECTS) d'une durée de deux ans.
- ▶ Le Master Russie-Europe médiane (90 crédits ECTS) sur une année et demi.

IEUG / Institut européen de l'Université de Genève

Rue Jean-Daniel Colladon 2
1204 Genève
Tél. 022 379 02 62/63
Fax 022 379 02 72
www.unige.ch/ieug

INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (ISE)

Inauguré au printemps 2009, l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) participe à l'édification de Genève comme l'un des hauts lieux mondiaux du développement durable. Il propose des enseignements permettant l'obtention d'une maîtrise universitaire en sciences de l'environnement, avec 6 thématiques possibles: biodiversité; climat; énergie; écologie urbaine; sciences de l'eau; systèmes d'information. Sur le plan de la recherche, des collaborations sont engagées avec de prestigieuses institutions comme l'Université de Californie à Los Angeles (UCIA) ou l'Université du Québec à Montréal (UQAM). En outre, l'ISE coordonne deux grands projets européens pour un total de CHF 22 millions.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS (IUFE)

L'IUFE est un centre interfacultaire réunissant les Facultés des sciences, des lettres, des sciences économiques et sociales, et la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, autour de plusieurs projets (formation et recherche) relatifs à l'enseignement. Depuis septembre 2008, l'IUFE est en charge de la formation des enseignants, notamment ceux du secondaire. Ouvert aux titulaires d'une maîtrise disciplinaire, le cursus complet consiste en un certificat complémentaire en didactique de la discipline scolaire et sciences de l'éducation, suivi d'une maîtrise universitaire et, facultativement, d'un certificat de spécialisation en didactique d'une deuxième discipline d'enseignement. Ce cursus professionnalisant allie pratique et théorie et permet l'engagement dans un établissement de l'enseignement secondaire I ou II.

INSTITUT UNIVERSITAIRE EN FINANCE (GENEVA FINANCE RESEARCH INSTITUTE – GFRI)

Le GFRI est une structure interfacultaire (Facultés de sciences économiques et sociales, droit, psychologie et sciences de l'éducation) et pluridisciplinaire entièrement dédiée à la recherche et à la formation approfondie sur les questions de «finance et société». Il est spécialisé dans deux domaines: la gestion de portefeuille (Portfolio Management) et la gouvernance d'entreprise. Il développe un important réseau de collaboration avec le monde académique international de la finance, la place financière genevoise et les institutions suisses actives dans la formation et la recherche en finance, en particulier le Pôle de recherche FINRISK et le Swiss Finance Institute (SFI). Au plan de la formation, il représente la branche genevoise de la maîtrise en finance proposé conjointement par les Universités du Triangle Azur (Genève, Lausanne et Neuchâtel). Il participe au programme de formation doctorale que le SFI chapeaute au niveau national.

CENTRE INTERFACULTAIRE DE NEUROSCIENCES

Le Centre interfacultaire de neurosciences de Genève réunit plus de 50 groupes de recherche affiliés à différents départements de l'Université. Ses membres mènent une recherche de pointe dans différents domaines touchant aux comportements normaux ou pathologiques du cerveau, autant chez l'être humain (adultes ou enfants) que chez l'animal. Le Centre coordonne également des programmes d'enseignement portant sur la neurobiologie et les sciences cognitives. De plus, il organise de nombreux séminaires, conférences et événements publics.

Institut universitaire en relation avec l'Université

INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES ET DU DÉVELOPPEMENT

L'Institut de hautes études internationales et du développement est un établissement de recherche et d'enseignement au niveau du master et du doctorat. Positionné au carrefour du domaine des relations internationales et des études du développement, il a pour mission d'offrir une analyse indépendante et rigoureuse des grands enjeux actuels et émergents du monde contemporain, avec le souci de promouvoir la coopération internationale et d'apporter une contribution académique au développement de sociétés moins favorisées.

L'Institut propose deux masters interdisciplinaires, l'un en affaires internationales (MAI) et l'autre en études du développement (MDEV). Il offre en outre cinq masters et doctorats disciplinaires en anthropologie et sociologie du développement, droit international, économie internationale, histoire internationale, relations internationales/science politique. Il propose également un doctorat en économie du développement.

L'admission aux programmes d'études est décidée sur dossier. La date-limite de dépôt des candidatures est le 15 janvier 2013.

Institut de hautes études internationales et du développement
Graduate Institute of International and Development Studies

Case postale 136
1211 Genève 21
Tél. 022 908 57 00
Fax 022 908 57 10
<http://graduateinstitute.ch>
prospective@graduateinstitute.ch

5.2

Facultés, écoles et instituts hors de Genève

Certaines facultés, écoles et instituts suisses n'ont pas d'équivalent à Genève. Il s'agit en particulier de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et de celle de Zurich.

**Ecole Polytechnique Fédérale
de Lausanne (EPFL)**

1015 Lausanne
Tél. 021 693 21 18/19
Fax 021 693 30 88
www.epfl.ch
sac@adm.epfl.ch

**Ecole Polytechnique Fédérale
de Zürich (EPFZ)**

8092 Zurich
Tél. 01 632 20 61
www.ethz.ch

Pour plus d'information sur les études universitaires, consulter la cité des métiers et de la formation (CdMF) de l'OFPC et le site <http://www.unige.ch>.

5.3

HES-SO Genève

La HES-SO Genève est membre du réseau de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui fédère les formations dans les domaines de l'ingénierie et l'architecture, l'économie et les services, le design et les arts visuels, la musique et les arts de la scène, la santé ainsi que le travail social.

La HES-SO Genève regroupe six écoles, qui comptent près de 5000 étudiant-e-s. Au total, elles offrent 26 formations Bachelor et 14 programmes Master. Les formations de la HES-SO Genève s'adressent à des étudiants ayant déjà une maturité professionnelle, une maturité spécialisée, une maturité fédérale gymnasiale ou encore un autre titre jugé équivalent.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site www.hesge.ch qui vous renverra aux écoles concernées.

La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture – HEPIA

HEPIA transmet des savoirs et des compétences spécifiques aux divers métiers techniques, avec un accent particulier sur la gestion et l'économie des ressources. Elle délivre des Bachelor HES-SO dans les filières suivantes:

- architecture
- architecture du paysage
- génie civil
- technique des bâtiments
- agronomie
- génie de la nature
- génie mécanique
- microtechniques
- ingénierie des technologies de l'information.

TITRES OBTENUS

- ▶ Bachelor of Science HES-SO dans la filière suivie
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO pour la filière architecture
- ▶ Master of Arts HES-SO/BFH en architecture
- ▶ Master of Science HES-SO en Ingénierie du territoire
- ▶ Master of Science HES-SO in Engineering
- ▶ Master of Science HES-SO in Life Sciences

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter le site internet:
www.hesge.ch/hepia

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture – HEPIA

Rue de la Prairie 4
1202 Genève
Tél. 022 546 24 00
Fax 022 546 24 10
hepia@hesge.ch
www.hesge.ch/hepia

La Haute école d'art et de design – HEAD

La HEAD propose des formations dans les domaines Arts visuels, Cinéma et Design, qui s'articulent autour de projets en ateliers, travaux de commande en lien étroit avec les milieux professionnels de l'art et du design, cours et séminaires animés par des designers, cinéastes et artistes internationaux invités.

Arts visuels et Cinéma

Le département Arts visuels offre une grande liberté d'expérimentation et d'expression dans un large champ de pratiques artistiques. Le département Cinéma propose une formation de réalisateur en cinéma et audiovisuel.

Design

Ce domaine offre des formations dans les filières Architecture d'intérieur/Design d'espace, unique en Suisse romande, Communication visuelle et Design industriel et de produits avec ses deux orientations Design Bijou et Design Mode, également uniques en Suisse romande.

TITRES OBTENUS

- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels – orientation Cinéma;
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en Architecture d'intérieur
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en Communication visuelle
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO Design industriel et de produits – orientation Mode ou Bijou

- ▶ Master of Arts HES-SO en Arts visuels:
 - orientation CCC (Critical Curatorial Cybermedia)
 - orientation WORK.MASTER
 - orientation TRANS
- ▶ Master of Arts HES-SO en Cinéma, réalisation cinématographique.
- ▶ Master of Arts HES-SO en Design:
 - orientation Espaces et communication
 - orientation Media Design
 - orientation Design Mode et accessoires

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter le site internet: www.hesge.ch/head

Haute école d'art et de design – HEAD

Bd James-Fazy 15
CH - 1201 Genève
Tél. +41 22 388 51 00
info.head@hesge.ch
www.hesge.ch/head

La Haute école de gestion – HEG

En adéquation avec les besoins des entreprises, des administrations et autres milieux professionnels avec lesquels elle entretient des liens étroits de partenariat, la HEG garantit une formation de qualité, par la mise en oeuvre d'une pédagogie adaptée aux objectifs. En effet, ses programmes de cours sont fortement axés sur la pratique, l'acquisition de compétences et de comportements, ainsi que par l'évaluation régulière des plans d'études et des enseignements. La haute école de gestion offre des formations dans le domaine de l'économie et des services, dans 3 filières d'études:

- ▶ Economie d'entreprise
- ▶ Information documentaire
- ▶ Informatique de gestion

TITRES OBTENUS

- ▶ Bachelor of Science HES-SO en économie d'entreprise:
 - orientation banque et finance
 - orientation business administration (en anglais)
- ▶ Bachelor of Science HES-SO en information documentaire.
- ▶ Bachelor of Science HES-SO en informatique de gestion.
- ▶ Master of Science in Business administration:
 - orientation en Management et ingénierie des services
 - orientation en Management des systèmes d'information
- ▶ Master of Science en Information documentaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter le site internet: www.hesge.ch/heg

Haute école de gestion – HEG

Route de Drize 7 (Campus Battelle)
1227 Carouge
Tél. 022 388 17 00
heg@hesge.ch
www.hesge.ch/heg

La Haute école de santé – HEdS

La Haute école de santé forme des professionnel-le-s de la santé doté-e-s d'une solide capacité d'analyse. Sa vision et son enseignement sont empreints à la fois d'humanisme et de pragmatisme. Elle compte cinq filières du domaine de la santé:

- ▶ Nutrition et diététique
- ▶ Physiothérapie
- ▶ Technique en radiologie médicale
- ▶ Soins infirmiers
- ▶ Sage-femme

TITRES OBTENU

- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO en physiothérapie
- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO en soins infirmiers
- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO en nutrition et diététique
- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO de sage-femme
- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO en technique en radiologie médicale
- ▶ Master en Sciences infirmières

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter le site internet:
www.hesge.ch/heds

Haute école de santé – HEdS

Avenue de Champel 47
1206 Genève
Tél. 022 388 56 00
Fax 022 388 56 01
info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Filières Soins infirmiers,
Sages-femmes, Technique en
radiologie médicale
Avenue de Champel 47
1206 Genève

Filière Nutrition et diététique,
Physiothérapie
Rue des Caroubiers 25
1227 Carouge

La Haute école de travail social – HETS

La Haute école de travail social a pour mission de former des professionnel-le-s capables d'encadrer, de gérer et de répondre aux besoins d'individus ou de groupes fragilisés par différentes causes sociales ou économiques ou atteints dans leur fonctionnement psychomoteur.

Deux filières Bachelor sont proposées: l'une en travail social offrant les orientations animation socioculturelle, éducation sociale et service social; l'autre en thérapie psychomotrice rattachée au domaine de la santé.

TITRES OBTENU

- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en travail social
- ▶ Bachelor of Science HES-SO en thérapie psychomotrice
- ▶ Master of Arts HES-SO en travail social

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter le site internet:
www.hesge.ch/hets

Haute école de travail social – HETS

Rue Prévost-Martin 28
1205 Genève
www.hesge.ch/hets

Filière Travail social
Tél. 022 388 94 41
Fax. 022 388 95 01
admissions.hets@hesge.ch

Filière Thérapie psychomotrice
Tél. 022 388 94 15
Fax. 022.388.95.01.
psychomotricite.hets@hesge.ch

Centre d'études et de formation
continue - CEFOC
Rue des Voisins 30
1205 Genève
Tél. 022 388 94 30
Fax. 022 388 95 50
cefoc.hets@hesge.ch

La Haute école de musique – HEM

La Haute école de musique réunit une communauté pédagogique et artistique de réputation internationale, solidement implantée dans la vie culturelle régionale. La HEM trouve son origine dans le Conservatoire de Musique de Genève, l'un des plus anciens conservatoires européens. C'est dans ce dernier que son enseignement est dispensé, mais aussi dans son site décentralisé de Neuchâtel. La HEM prépare des interprètes, des pédagogues et des compositeurs à la vie professionnelle.

C'est tout un champ historique et stylistique allant de la musique médiévale à la création contemporaine qui se fait dans la pratique individuelle ou au sein d'ensembles (chœurs, orchestres et ensembles de musique de chambre).

La HEM offre deux filières Bachelor Musique et Musique et mouvement, et quatre filières Master.

TITRES OBTENU

- ▶ Bachelor of Arts en Musique
- ▶ Bachelor of Arts en Musique et mouvement
- ▶ Master of Art en pédagogie musicale
- ▶ Master of Art en interprétation musicale
- ▶ Master of Art en interprétation musicale spécialisée
- ▶ Master of Art en composition et théorie musicale

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter le site internet:
www.hemge.ch

Haute école de musique – HEM

Rue de l'Arquebuse 12
1204 Genève
Tél. 022 319 60 60
info@hemge.ch
www.hemge.ch

HES-SO Genève

Direction générale

Chemin du Château-Bloch 10

1219 Le Lignon

Tél. 022 388 65 00

Fax 022 388 65 59

www.hesge.ch

5.4

Formations HES hors de Genève

Les étudiants genevois peuvent suivre les formations données par la Haute école de théâtre de Suisse romande à Lausanne.

Haute école de théâtre de Suisse romande

Rue grand-Pré 5 CP 160
1000 Lausanne 16
T. 021 620 08 80
F. 021 620 08 89
www.hetsr.ch
hets@hetsr.ch

Les écoles de la HES-SO

La Haute école spécialisée de Suisse occidentale réunit en réseau une quarantaine d'écoles (y compris celles de la HES santé-social de Suisse romande) offrant des formations dans les domaines suivants:

- ▶ Sciences de l'ingénieur
- ▶ Economie et services
- ▶ Design et Arts visuels
- ▶ Santé
- ▶ Travail social

Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale HES-SO

Rue de la Jeunesse 1
Case postale 452
2800 Delémont 1
Tél. 032 424 49 00
Fax 032 424 49 01
www.hes-so.ch
info@hes-so.ch

Renseignements pratiques

6.0

6.1 Information et orientation scolaire et professionnelle

6.2 Autres renseignements (allocations, écoles privées)



6.1

Information et orientation scolaire et professionnelle

Les prestations d'information et d'orientation (accueil, conseil, documentation, etc.) destinées aux élèves du cycle d'orientation et du postobligatoire sont accessibles dans les établissements scolaires, à l'OFPC et dans ses antennes de Meyrin et d'Onex, ainsi qu'à la Cité des métiers et de la formation.

INFORMATION ET ORIENTATION AU CO

L'information et orientation scolaire et professionnelle est désormais dispensée à tous les élèves du CO, de la 9^{ème} à la 11^{ème} année. Ce cours est constitué d'événements-phares (Journée des métiers en 9^{ème}, visites diverses en 10^{ème}, stages en 11^{ème}) qui, associés à d'autres moyens d'information, de découverte et de contact (Zooms Métiers, recrutements en direct, etc.), permettent aux élèves de mettre progressivement en place leur projet personnel. Afin d'associer aussi étroitement que possible les parents à cette démarche, des prestations spécifiques leur sont également proposées (ateliers, espaces de discussion, documentation, etc.).

En matière d'orientation, les psychologues conseiller-ère-s de l'OFPC sont à disposition des élèves pour toute question relative à leur avenir scolaire ou professionnel. Ils/elles connaissent aussi bien les questions scolaires que les particularités de l'adolescence

et peuvent être consultés avant toute mesure pédagogique ou d'orientation scolaire. Les psychologues conseiller-ère-s en orientation reçoivent tout élève qui le désire, avec ou sans ses parents, dans les établissements scolaires ou les centres OFPC, pour des consultations concernant:

- ▶ des projets d'études et professionnels
- ▶ l'aide au choix et à la prise de décision
- ▶ la recherche d'informations personnalisées
- ▶ des informations quant aux aptitudes et intérêts
- ▶ des situations d'échec, d'impasse
- ▶ toute difficulté empêchant la réalisation d'un projet d'avenir.

L'orientation est conçue comme une aide continue. Elle est facultative et gratuite. Les entretiens sont confidentiels. Les psychologues conseiller-ère-s en orientation scolaire et professionnelle sont soumis au secret de fonction.

Les conseillères et conseillers sociaux interviennent à la demande des élèves, de leurs parents, du corps enseignant ou de la direction de l'école. Ils peuvent être mis à contribution par les adolescents ou leur entourage pour des interventions et/ou des soutiens dans divers domaines: aides sociales ou éducatives, difficultés personnelles ou familiales. Les secrétariats des écoles fournissent tout renseignement sur le moyen d'entrer en contact avec ces personnes.

Direction générale du cycle d'orientation (DGCO)

Avenue Joli-Mont 15a
1209 Genève
Tél. 022 388 53 00
Fax 022 388 53 98
www.ge.ch/co
dgco@etat.ge.ch

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE

Les écoles secondaires postobligatoires organisent au cours des mois de janvier, février et mars des séances d'information et des journées portes ouvertes pour les parents et les élèves. Elles donnent des renseignements sur les différents types de formation, leur organisation et les débouchés auxquels elles préparent. Voir: www.ge.ch/po/actu/inscriptions.asp

Direction générale de l'enseignement secondaire II postobligatoire (DGPO)

Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
1204 Genève
Tél. 022 546 59 00
Fax 022 546 59 29
www.ge.ch/po
dgpo@etat.ge.ch

CITÉ DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION

Située dans les locaux de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), la Cité des métiers et de la formation (CdMF) offre au public jeune ou adulte, en libre accès, gratuitement et sans rendez-vous, l'essentiel des appuis en matière d'information scolaire et professionnelle, d'orientation, de formation, d'insertion, de retour à l'emploi. Quatre espaces de la CdMF offrent des prestations qui s'adressent plus particulièrement aux élèves du CO et des filières de formation postobligatoire:

S'informer sur les métiers et les formations

Information générale sur les métiers et les formations

- s'informer sur les formations scolaires, professionnelles et universitaires
- connaître le système de formation genevois
- alimenter la construction d'un projet de formation, par le dialogue avec un-e spécialiste
- se documenter sur les métiers et les formations par des dossiers, des supports audiovisuels et des sites Internet

S'orienter et construire un projet

Rencontrer un-e psychologue conseiller ou conseillère en orientation pour:

- analyser sa situation
- être conseillé-e dans le choix d'une filière de formation
- réfléchir à un choix d'étude ou de formation
- déterminer les prestations qui répondent le mieux à ses besoins

S'informer sur l'apprentissage

- découvrir la formation par apprentissage, en entreprise ou en école (formations possibles, durée, lieu, etc.)
- constituer un dossier d'entrée en apprentissage et trouver une entreprise qui forme:

tests d'admission, lettres de candidature, recherches de places sur Internet, etc.

Financer sa formation

- s'informer sur les aides pour entreprendre une formation au collège, en apprentissage, dans une HES ou à l'université

La Cité des métiers et de la formation met également à la disposition du public des documents sur les métiers et les formations. Ils peuvent être consultés sur place ou empruntés. Des ordinateurs permettent de rechercher des informations telles que des descriptions de métiers, des listes de places d'apprentissage ou de visionner des films sur les métiers. Le personnel sur place est au service des consultant-e-s et les aide dans leurs recherches.

Le site Internet de la CdMF (www.citedesmetiers.ch/geneve) ainsi que le webmobile (www.citedesmetiers-geneve.mobi) offrent également de nombreuses informations pratiques sur ses diverses prestations (ateliers, Zooms Métiers, recrutements en direct, etc.). On y trouve également un magazine en ligne présentant des dossiers, des portraits et des interviews autour des thèmes de l'orientation et de l'emploi, des aides financières, de la formation continue, etc. Tous ces supports d'information sont également accessibles dans les bibliothèques et médiathèques des établissements scolaires du cycle d'orientation et du postobligatoire, ainsi que dans les centres OFPC de Meyrin et Onex.

Cité des métiers et de la formation

Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
www.citedesmetiers.ch/geneve
www.citedesmetiers-geneve.mobi
citedesmetiers@etat.ge.ch
Ouverture du lundi au vendredi, de 10h à 17h et les jeudis jusqu'à 20h

Centre OFPC de Meyrin

Rue de la Prulay 2bis
1217 Genève
Tél. 022 388 47 01
Ouverture du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30

Centre OFPC d'Onex

Rue des Evaux 2
1213 Onex
Tél. 022 388 46 81
Ouverture du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30

S'INFORMER PAR INTERNET

- Informations sur les métiers et les filières de formation, descriptions des métiers et des formations, places d'apprentissage: www.orientation.ch
- Prestations de l'OFPC: www.ge.ch/ofpc
- www.citedesmetiers.ch/geneve
www.citedesmetiers-geneve.mobi

Stages et vistes d'entreprises

Le Service de l'information scolaire et professionnelle de l'OFPC propose également des prestations d'information «sur le terrain»: Zooms Métiers (en collaboration avec la Cité des métiers et de la formation) pour présenter les professions et les filières de formation, visites d'entreprises (sur demande des enseignant-e-s), stages – non rémunérés – de 1 à 5 jours, etc.

Visites et stages en entreprises Service de l'information scolaire et professionnelle OFPC-Centre principal de Plainpalais

Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
Fax 022 388 44 80
www.ge.ch/information_orientation_ofpc@etat.ge.ch

6.2

Autres renseignements (allocations, écoles privées)

ALLOCATIONS FAMILIALES

La loi fédérale sur les allocations familiales est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Elle prévoit l'octroi d'une allocation pour enfant dès la naissance et jusqu'à l'âge de 16 ans et l'octroi d'une allocation de formation professionnelle de 16 ans jusqu'à la fin de sa formation, mais au plus tard jusqu'à la fin du mois au cours duquel il atteint 25 ans.

Pour bénéficier de cette allocation, vous devez vous adresser à:

- ▶ votre employeur si vous êtes salarié.
- ▶ votre caisse d'allocations familiales, si vous êtes indépendant.
- ▶ la Caisse cantonale genevoise de compensation, route de Chêne 54, 1208 Genève, Tél. 022/718.67.67. si vous n'exercez pas d'activités lucratives, si vous êtes rentier AVS/AI ou bénéficiaire de l'aide sociale.
- ▶ votre caisse de chômage, si vous êtes chômeur.

Service des allocations familiales

Rue des Gares 12
1211 Genève 2
Tél. 022 327 27 27
Fax 022 327 27 00
www.ccgcavs.ch
scaf@ccgc.ch

BOURSE ET PRÊT D'ÉTUDES

La Loi sur les bourses et prêts d'études prévoit l'octroi d'une bourse ou d'un prêt pour les étudiants à plein temps ou en apprentissage.

Quelles formations et quels établissements de formation peuvent donner droit à une bourse ou un prêt ?

Toutes les formations délivrées en Suisse ou à l'étranger, par un Etat ou une institution privée, pour autant que le titre obtenu soit reconnu par l'Etat de Genève, peuvent donner droit à une bourse ou un prêt.

Formations donnant droit à une bourse d'études :

- ▶ Les classes de préparation menant au secondaire II ou tertiaire.
- ▶ Les formations initiales du secondaire II menant au certificat de culture générale, à la maturité spécialisée ou gymnasiale.
- ▶ Les formations professionnelles menant à l'attestation fédérale en 2 ans, au CFC, à la maturité professionnelle fédérale.
- ▶ Les formations professionnelles du tertiaire B menant à un diplôme supérieur reconnu par la Confédération (ES).
- ▶ Les formations préparant aux examens professionnels fédéraux et fédéraux supérieurs.

▶ Les formations du tertiaire A menant à un baccalauréat dispensées par les universités, les écoles polytechniques et les hautes écoles spécialisées.

Formations donnant droit à un prêt d'études convertible en bourse en cas de réussite :

Les études menant à une maîtrise universitaire.

Formations donnant droit à un prêt d'études :

La deuxième formation initiale du secondaire II et de niveau HES et universitaire menant au baccalauréat. Lorsque les frais de formation sont supérieurs à 2'000 F pour le degré secondaire II et 3'000 F pour le degré tertiaire.

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une bourse ou d'un prêt ?

- ▶ Les parents de la personne en formation sont de nationalité suisse et résident dans le canton de Genève.
- ▶ Les parents de la personne en formation sont frontaliers et travaillent dans le canton de Genève.
- ▶ Les parents de la personne en formation sont à l'étranger, la personne en formation est d'origine genevoise.
- ▶ La personne en formation est titulaire d'un permis C ou domiciliée en Suisse au moins depuis 5 ans avec un permis B.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- La personne en formation est réfugiée ou apatride, elle a été reconnue par la Suisse et assignée au canton de Genève.
- La personne en formation est majeure, après avoir terminé une première formation, elle a habité et travaillé durant une période de deux ans dans le canton de Genève. Durant cette période, elle était financièrement indépendante.

Service des bourses et prêts d'études (SBPE)

Rue Pécolat 1
Case postale 1603
1211 Genève 1
Tél. 022 388 73 50
De 9h à 12h (sauf le jeudi)
www.geneve.ch/bourses
www.citedesmetiers.ch/geneve
(rubrique Financement)

Il existe à Genève de nombreuses écoles privées ou institutions qui proposent des alternatives aux formations dispensées dans les écoles publiques. Plusieurs d'entre elles sont membres de l'Association genevoise des écoles privées.

Ces écoles :

- préparent aux examens officiels de fin d'études secondaires supérieures, tels que maturités, baccalauréats ou diplômes étrangers équivalents;
- dispensent des formations linguistiques ou commerciales en vue des examens officiels ou débouchant sur des diplômes privés,
- offrent des formations différentes avec des diplômes ou certificats propres à chaque école.

Avant de s'inscrire dans une école privée, il est possible de se renseigner auprès de l'Association genevoise des écoles privées ou auprès des écoles directement. Le site internet de cette association donne également toutes sortes d'informations utiles.

Enfin, le département de l'instruction publique assure une surveillance générale des écoles privées et délivre les autorisations nécessaires. La liste des établissements recensés est consultable par internet à l'adresse www.geneve.ch/dip/sep ainsi qu'au service de l'enseignement privé.

Service de l'enseignement privé

Rue des Gazomètres
1205 Genève
Tél. 022 546 72 60
Fax 022 546 72 61
www.ge.ch/dip/sep
sep@etat.ge.ch

Association genevoise des écoles privées

Rue de Saint-Jean 98
1201 Genève
Tél. 022 715 32 30
Fax 022 715 32 13
www.agep.ch
info@agep.ch

Annexes

7.0

- 7.1 Conditions d'admission aux différentes formations du secondaire II
- 7.2 Admission des élèves en 12^{ème} année de l'enseignement secondaire postobligatoire
- 7.3 Liste des sigles et abréviations
- 7.4 Attestation à signer par les parents

7.1

Conditions d'admission aux différentes formations du secondaire II

FORMATION PROFES- SIONNELLE INITIALE EN ENTREPRISE

Conditions légales d'admission à la formation professionnelle initiale en entreprise

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise autorisée à former des apprentis; personnes au bénéfice:
- ▶ d'un permis B (séjour et d'activité): demander une autorisation de travail à l'Office cantonal de la population. L'employeur doit ensuite demander chaque année le renouvellement du permis;
- ▶ d'un permis G (permis pour frontaliers et uniquement pour activité en Suisse): demander une autorisation de travail à l'Office cantonal de la population;
- ▶ d'un permis Ci (enfants de fonctionnaires internationaux): demander une autorisation de travail à l'Office cantonal de la population;
- ▶ d'un permis C (établissement et activité): elles n'ont pas besoin de demander d'autorisation;
- ▶ d'un permis F (étrangers au bénéfice d'une suspension provisoire du renvoi définitif): demander une autorisation de travail à l'Office cantonal de la population;
- ▶ d'un permis N (requérants d'asile): en principe pas d'accès à l'apprentissage en entreprise, sauf cas exceptionnels examinés par l'Office cantonal de la population.

DOSSIER POUR L'INSCRIPTION EN FORMATION PROFESSION- NELLE

Le Service de la formation professionnelle de l'OFPC se charge de l'inscription des futur-e-s apprenant-e-s aux cours théoriques donnés en école. Les candidat-e-s doivent faire parvenir à l'OFPC un dossier comprenant plusieurs documents ou copies (contrat d'apprentissage, copie de la pièce d'identité, copie du dernier bulletin scolaire, etc.). La liste détaillée et les documents eux-mêmes sont téléchargeables sur le site de l'OFPC www.ge.ch/ofpc/prestations.asp (rubrique «Entrée en apprentissage: constituer un dossier»)

Tous ces documents sont aussi disponibles – en version papier – au secrétariat du Service de la formation professionnelle. Ils peuvent également être demandés par téléphone (022 388 46 00) ou par courrier, à l'adresse OFPC: Inscriptions FP Administration rue Prévost-Martin 6 1205 Genève.

FORMATION PROFES- SIONNELLE INITIALE EN ÉCOLE

ARTS APPLIQUÉS (CFP AA)

La première année professionnelle

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ être promu-e de 11^e du Cycle d'orientation (voir tableau «Admission des élèves en 12^e année», p. 70) ou d'une institution jugée équivalente;
- ▶ réussir le concours d'entrée.
- ▶ les candidats domiciliés dans un autre canton doivent obtenir l'autorisation de leur canton de domicile
 - candidats scolarisés en France: brevet des collèges exigé
 - pour les non genevois: remplir les conditions de domicile fixées à l'article 15 du règlement de l'enseignement secondaire
 - candidats scolarisés à l'étranger: 3 ans d'études secondaires au minimum.

Classes passerelles

- ▶ Être titulaire d'une maturité gymnasiale ou d'un baccalauréat non spécifique ou
 - ▶ être titulaire d'un certificat fédéral de capacité non spécifique et d'une maturité professionnelle;
 - ▶ réussir le concours d'entrée.
- Cette classe remplace l'année de stage pratique dans la profession.
- ▶ être titulaire d'un certificat de culture générale option arts.

COMMERCE

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ Voir tableau «Admission des élèves en 12^e année», p. 70.

CONSTRUCTION

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ Voir tableau «Admission des élèves en 12^e année», p. 70.

NATURE ET ENVIRONNEMENT

ÉCOLE POUR FLEURISTE DE LULLIER ET ÉCOLE D'HORTICULTURE

- ▶ Être promu-e de 11^e du Cycle d'orientation (voir tableau «Admission des élèves en 12^e année», p. 70) ou d'une institution jugée équivalente;
- ▶ réussir le concours d'entrée;
- ▶ candidats scolarisés à l'étranger, l'École juge des équivalences;

SANTÉ ET SOCIAL

- ▶ Être promu-e de 11^e du Cycle d'orientation (voir tableau «Admission des élèves en 12^e année», p. 70) ou d'une institution jugée équivalente
- ▶ réussir les tests d'aptitude;
- ▶ Pour les assistant-e-s en soins et santé communautaire et les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s il faut avoir 16 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année du début de la formation.
- ▶ Renseignements complémentaires: <http://edu.ge.ch/cfps>

SERVICES ET HÔTELLERIE / RESTAURATION

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ pour l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale (AFP) être au bénéfice d'un contrat d'apprentissage approuvé par l'OFPC.

TECHNIQUE

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ Voir tableau «Admission des élèves en 12^e année», p. 70.

AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES À PLEIN TEMPS DANS UNE ÉCOLE

Conservatoire de musique de Genève

CONSERVATOIRE SUPÉRIEUR (SECTION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, FORMATION INSTRUMENTALE)

- ▶ Avoir 15 ans révolus (18 ans pour les chanteurs/ chanteuses);
- ▶ réussir l'examen d'admission (épreuve instrumentale ou vocale, évaluation des connaissances musicales générales);
- ▶ être en possession d'un diplôme de fin d'études secondaires postobligatoires. Des dérogations sont possibles pour ceux qui n'auraient pas encore terminé ces études.

7.2

ADMISSION DES ÉLÈVES EN 12^e ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Formation

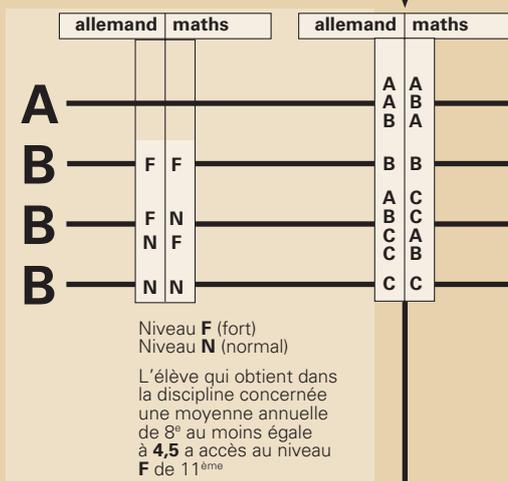
11^e

12^e

Maturité

H Niveaux en allemand et en maths

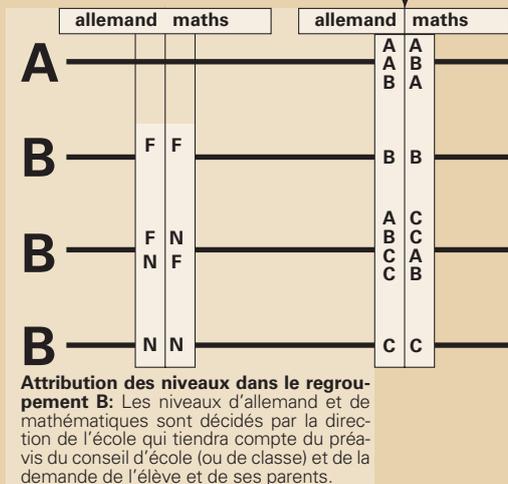
Les différents niveaux et les conditions d'accès font l'objet d'un document qui peut être obtenu auprès des directions des collèges concernés.



Est admissible tout-e élève dès 15 ans révolus ayant terminé sa scolarité obligatoire.

Dans la plupart des formations, l'admission en apprentissage dépend de la réussite à des tests d'aptitude ou à des concours d'entrée organisés par les écoles ou associations professionnelles.

Ces tests et concours portent sur les connaissances scolaires, les aptitudes personnelles et les motivations des élèves.



Admissible aux conditions indiquées ci-dessus (tests et concours).

L'élève non promu-e de regroupement B avec 1 ou 2 niveaux F peut être inscrit-e pour un complément de formation en vue d'une admission ultérieure.

L'élève non promu-e du regroupement B avec deux niveaux N trouve, selon les cas, une place dans les structures de transition professionnelle, voire dans quelques formations initiales.

Classes-atelier

Les classes-atelier reçoivent des élèves (garçons et filles) qui accomplissent leur dernière année de scolarité obligatoire et qui souhaitent compléter un bagage scolaire ou qui ont de la peine à s'intégrer dans le système scolaire habituel.

L'élève issu-e de classe-atelier trouve, selon les cas, une place dans les structures de transition professionnelle, voire dans quelques formations initiales.

CFC

apprentissage dual ou en CENTRES DE FORMATION PROFES

Après l'obtention d'un certificat fédéral poursuivre sa formation dans une Ecole de compléter sa formation et d'obtenir

7.3

Liste des sigles et abréviations

ACPO	Service de l'Accueil de la scolarité Post obligatoire	DGCO	Direction générale du cycle d'orientation	ISP	Information scolaire et professionnelle
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle	DGPO	Direction générale de l'enseignement secondaire II postobligatoire	MISP	Maîtres et maîtresses d'information scolaire et professionnelle
CEFOC	Centre d'études et de formation continue, HETS-GE	EC	Ecole de commerce	OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
CFC	Certificat fédéral de capacité	ECG	Ecole de culture générale	OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
CFP	Centre de formation professionnelle	EPSIC	Ecole professionnelle (canton de Vaud)	PO	Postobligatoire
CFPAA	Centre de formation professionnelle Arts Appliqués	ES	Ecole supérieure		
CFPC	Centre de formation professionnelle Construction	FCPM	Formation commerciale pour porteurs de maturité		
CFPNE	Centre de formation professionnelle Nature et Environnement	FP	Formation professionnelle		
CFPS	Centre de formation professionnelle santé et social	HEAD	Haute école d'art et de design		
CFP SHR	Centre de formation professionnelle Services et Hôtellerie/Restauration	HEdS	Haute école de santé		
CdMF	Cité des métiers et de la formation – Genève	HEG	Haute école de gestion		
CO	Cycle d'orientation	HEM	Haute école de musique		
COS	Conseiller en orientation scolaire	HEPIA	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture		
COSP	Conseiller en orientation scolaire et professionnelle	HES	Haute école spécialisée		
CTP	Centre de la Transition Professionnelle	HETS	Haute école de travail social		

7.4

Attestation à signer par les parents

Je, soussigné-e, déclare avoir pris connaissance de la brochure «Après la scolarité obligatoire», en vue de l'orientation scolaire et professionnelle de

l'élève: _____

Classe: _____

Ecole: _____

Genève, le _____

Signature des parents, du répondant
ou de la répondante

(à rendre au maître ou à la maîtresse de classe)

